LE MOYEN AGE

REVUE

D'HISTOIRE & DE PHILOLOGIE

DIRECTEURS :

MM. A. MARIGNAN, M. PROU ET WILMOTTE

SECRÉTAIRE : M. A. VIDIER

2e SÉRIE. — TOME XIV

(TOME XXIII DE LA COLLECTION)

PARIS (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, Quai Malaquais

1910

(Tous droits réservés)

LE PROCÈS

DU

BOITEUX D'ORGEMONT

Épisode des troubles parisiens

pendant la lutte des Armagnacs et des Bourguignons

(Suite.)

DEUXIÈME PARTIE

LA FORTUNE DES D'ORGEMONT AU XIV[e] SIÈCLE [1]

La fortune des d'Orgemont, une des plus importantes, semble-t-il, du XIV[e] s., fut en majeure partie l'œuvre du chancelier et de ses deux fils aînés, Pierre, évêque de Paris, et Amauri, seigneur de Chantilly.

Déjà les ancêtres du chancelier avaient réuni de belles richesses. L'un d'eux, Pierre, avait vu ses biens confisqués jusqu'à la valeur de 10.000 l., et bien que non entièrement rentré en possession de tout ce qui lui avait été enlevé, il avait pu, dans son testament, laisser 5.000 l. au roi pour la croisade. Ce même personnage avait des biens à Montjay, ainsi qu'un de ses proches parents, Jean d'Orgemont. Ce dernier était également propriétaire de biens fonds à Gonesse, et ce fut dans la succession que le futur chancelier

1. Nous ne saurions assez dire combien nous sommes redevables à M. Gustave Macon, conservateur adjoint du musée Condé, de précieuses indications et de judicieux conseils. Nous tenons à lui exprimer ici toute notre très vive reconnaissance.

de Charles V trouva les maisons de la rue Saint-Antoine, qui furent le noyau de ses propriétés parisiennes.

Cette fortune fut considérablement augmentée par le chancelier et par ses fils aînés. Il nous est resté des témoignages précis de l'œuvre entreprise par eux; grâce à ces documents, nous pouvons pénétrer dans leurs habitudes de vie et d'économie domestiques; nous voyons la patience et la méthode avec laquelle ils augmentèrent leurs premières acquisitions, achetant des rentes sur les biens et les immeubles qu'ils désiraient posséder, de manière à s'en trouver maîtres à un moment donné, et exonérant au contraire des charges qui les grevaient, ceux qu'ils venaient d'acquérir.

On les voit agir de concert et s'entr'aider ; tantôt ils acquièrent ensemble un bien que l'un des acheteurs abandonne bientôt à l'autre; tantôt l'un d'eux, achète les biens convoités d'un voisin et les transporte à son frère, que des raisons de convenances ou d'intérêt empêchaient de paraître en nom dans l'acte d'achat.

Malheureusement, ces documents ne concernent pas la totalité des biens de la famille d'Orgemont. Ils se rapportent seulement aux domaines échus à Amauri, ainsi qu'à la terre de Méry-sur-Oise qui fut le lot de Pierre, évêque de Paris, et après lui de Nicolas d'Orgemont.

Le premier de ces documents, conservé au château de Chantilly, n'est autre que l'« inventaire des lettres, tiltres et papiers touchans et concernans les heritages, possessions, cens, rentes, fiefz, adveuz et denombremens, ayans appartenu et esté tenuz de mes. Almauri et Pierre d'Orgemont, à cause de leurs terres et seigneuries de Chantilly, Montmelian, Moucy et autres... ». Il renferme l'inventaire de la plus grande partie des acquisitions des d'Orgemont au XIV^e^ siècle; il résume les titres antérieurs à la possession par la famille, et fournit ainsi d'intéressants renseignements sur certaines maisons féodales de l'Ile-de-France et du Vexin français;

il énumère les divers contrats d'acquisition, indiquant le prix d'achat, le revenu, les charges dont la terre est grevée; parfois même, il fournit des renseignements d'ordre privé, qui apportent un heureux appoint pour l'histoire de la famille qui nous occupe.

Ce manuscrit contient les titres d'Orgemont rangés sous certaines rubriques, correspondant aux divisions territoriales et aux mouvances féodales : vicomté de Paris; — Vexin; — Chantilly et Chavercy; — Monjay.

La seigneurie de Méry-sur-Oise n'y est pas comprise, car elle forme la matière du second document conservé à la Bibliothèque nationale, sous le n° 4667 du fonds français. Cet inventaire a été dressé par l'évêque de Paris, lorsqu'il entra en possession de ce domaine, et continué par son frère Nicolas ; il a fort bien été décrit par M. Pannier dans son savant article sur *Méry-sur-Oise et ses seigneurs au Moyen-Age*. « Ce censier, dit M. Pannier, qu'il [Pierre d'Orgemont] fit faire dès son entrée en jouissance, montre un propriétaire soucieux de ses intérêts. Ce registre ne mentionne pas seulement toutes les mutations de feudataires ou de censitaires; il donne, outre l'étendue du domaine de Méry, la nature des cens et des redevances qui étaient dûes, les noms des habitants du pays ou des petits seigneurs voisins; ils nous dit en quel endroit étaient plantés les vignes et les bois, quelles terres étaient labourées, où se trouvaient les prés et les marais; il fournit la liste des produits des carrières et du sol, le prix auquel étaient imposées les diverses denrées; on y trouve dans les nombreux lieux-dits des formes intéressantes pour la philologie, et des renseignements topographiques curieux sur le village et ses environs; il contient le tarif du péage de l'Oise, et la description du château de Méry et de ses dépendances à la fin du XIV^e^ siècle[1]. »

1. *Art. cité*, dans *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. I, p. 24. — MM. E. de Ségur-Lamoignon et J. Depoin ont aussi très utilement consulté ce manuscrit.

Grâce à ces deux textes, on peut essayer de reconstituer l'étendue territoriale de la fortune de la maison d'Orgemont, partiellement toutefois, les documents parvenus jusqu'à nous ne se rapportant qu'aux domaines qui appartinrent soit à Pierre, évêque de Paris, soit à son frère Amauri. Les autres propriétés qui échurent soit à Nicolas, soit à Guillaume, ne peuvent, faute de renseignements détaillés, qu'être l'objet d'une simple énumération. Pour cette description, nous ne suivrons pas l'ordre du partage fait en 1388 par le chancelier entre ses fils [1]; en effet, si les principaux fiefs avoisinant Méry échurent à l'évêque de Paris, son frère Amauri se rendit propriétaire dans ces environs d'importantes terres, telle la seigneurie de Marines; et les biens très importants sis aux alentours de Lagny, Thorigny, le Pin et Courtry, furent divisés entre les fils du chancelier.

Par suite, en se conformant à l'ordre du partage, on

1. Rappelons ici les principales clauses de ce partage :

A). Pierre, évêque de Paris, outre sa maison des Tournelles, obtint une grange rue Saint-Antoine, et tout ce que son père possédait à Méry-sur-Oise, Auvers, Pontoise, Fericy, Machau, Sens, Voisines et la maison de Melun.

B). Amauri reçut l'hôtel de son père à Paris, rue Saint-Antoine, s'étendant de l'hôtel *de la Muse* à celui du *Cygne*, une grange rue de la fausse poterne Saint-Paul, devant l'hôtel du chancelier de France (c'est-à-dire de Pierre de Giac), le château et la terre de Chantilly, les menus cens de Saint-Leu-d'Esserent, et tout ce que son père avait aux environs; le château et la terre de Chavercy, la terre et seigneurie de Thorigny-sur-Marne et la terre de Courtry.

C). Nicolas eut les biens sis à Gonesse, Roissy, Saint-Denis-en-France, Montreuil, Fontenay-sous-Bois, Roussigny, la courtille outre la bastille du Temple, les vignes, granges et pressoir de Galardon.

D). Guillaume se vit attribuer l'hôtel neuf, construit par son père rue Saint-Antoine, en face celui où il demeurait, une grange vers la conciergerie de l'hôtel Saint-Paul, tous les biens à Lagny et outre la rivière de Marne, l'hôtel du péage au bout du pont de Lagny, la terre de Carnetain, la grange sous Montjay, sauf 19 arpents tenant à cette dernière et attribués à Amauri pour joindre à la terre du Pin. (Cf. *Bulletin de la Société de de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1887, p. 103).

n'aurait pas eu un état topographique de toute la fortune territoriale de la famille. Cette fortune peut se diviser en cinq groupes :

1° Groupe de Paris ;
2° Groupe de Méry, Pontoise, Auvers et Marines ;
3° Groupe de Lagny, Thorigny, Montjay, le Pin ;
4° Groupe de Chantilly et Chavercy.
5° Divers.

1er Groupe. — Paris.

Les propriétés de la famille d'Orgemont à Paris étaient toutes situées dans le quartier Saint-Antoine. Antérieurement à Pierre d'Orgemont, Jean d'Orgemont possédait déjà des terrains aux *Poulies*, derrière la rue Saint-Antoine. Ces biens-fonds étaient au reste aliénés dès 1339 [1].

Ce personnage était également propriétaire de maisons sises rue Saint-Antoine, qui furent ensuite possédées par Pierre d'Orgemont ; ce fut là que le chancelier résida et qu'il mourut en 1389 ; ces immeubles constituèrent ce que l'on appela successivement l'*hôtel d'Orgemont*, l'*hôtel de Méru* ou l'*hôtel de Montmorency*.

Dès le 23 mai 1323, Jean d'Orgemont avait acquis de de Regnier et de Renaudin les Masuriers, une maison rue Saint-Antoine, censive de Saint-Eloy, tenant d'une part à la maison de Thomas le Pelletier, et d'autre à celle de Jean Cardon ; quelques semaines plus tard, il baillait à Thomas le Pelletier, pour 40 s. de cens annuel, une maison rue Saint-Antoine, tenant d'une part audit Thomas, et d'autre à une

1. *Arch. Nat.*, S. 1066B. 1339, 4 novembre : Jean le Tamerlier et Roberge, sa femme, reconnaissent avoir acquis 100 s. p. de cens, après 4 l. 6. d. p., « sur une maison grant rue Saint Antoine, tenant devant à l'hôtel de Huet de Montgiron, d'autre à la maison de Guillaume de Saint Martin, tavernier, derrière d'une part aux Poulies *qui furent jadis Jehan d'Orgemont, bourgeois de Lagny-sur-Marne*, et qui sont actuellement Haimeri Picaut et Guillaume Jorrans... ».

maison « qui fut aux hoirs Robert le Masurier » ; en même temps il achetait d'Isabelle de Lagny-le-Sec, 30 s. par. de rente sur la maison de Jean Cardon « tenant de toutes parts audit acheteur ». Enfin, le 12 janvier 1331, Lorens des Maillets lui vendait 30 s. par. de rente qu'il percevait sur une maison appartenant audit d'Orgemont, rue Saint-Antoine, tenant d'une part à la maison de la Cloche, d'autre à la maison de Pierre Nantier [1].

Pierre d'Orgemont acheva de se rendre maître de l'ensemble de ces divers immeubles. Dès le 25 janvier 1350, il rachetait à Richard le Masurier 8 l. p. de rente sur une maison à lui appartenante et où il habitait, rue Saint-Antoine, tenant à l'hôtel de la Cloche et à la maison d'Etienne le Fort [2] ; le 17 avril 1353, il devenait propriétaire de ce dernier immeuble, tenant d'une part à sa propre demeure, d'autre à Jean Dugué [3]. Le 16 août de cette même année, il acquérait une petite maison donnant sur la rue du Roi-de-Sicile, tenant d'une part à ses immeubles de la rue Saint-Antoine, d'autre part à son vendeur, Pierre Lallement [4].

Les évènements qui furent la conséquence du désastre de Poitiers et de la captivité de Jean II, ralentirent pendant quelques années les acquisitions de Pierre d'Orgemont. Mais dès que la tourmente fut passée, il se hâta, le 5 mars 1360, d'acheter à la veuve de Jean Dugué, Alis, et à son second mari, Jean de Monhostel, la maison appartenant aux enfants de Jean Dugué, tenant « de tous costés audit acheteur [5] ». Dix ans plus tard, le 20 mars 1370, il rachetait à Pierre Chappelu et à sa femme une rente de 8 l. 10 s. qu'ils prenaient sur cette maison [6].

1. Voir *le Moyen Age*, fasc. de sept.-oct. 1910, p. 292.
2. *Musée Condé*, Inventaire d'Orgemont, f° 2, n° 13.
3. *Ibid.*, f° 1 v°, n° 9.
4. *Ibid.*, f° 2 v°, n° 18.
5. *Ibid.*, f° 1 v°, n° 6.
6. *Ibid.*, f° 2, n° 11.

En même temps qu'il acquérait de nouveaux immeubles, Pierre d'Orgemont se libérait des charges qui les grevaient. En septembre 1360, il remboursait à Guillaume de Coubron, bourgeois de Lagny et à sa femme Jeanne 20 s. par. de croix de cens ou de rente annuelle que ladite Jeanne prenait de son propre héritage « sur partie de la maison des dits acheteurs [1] assise à Paris, en la grand rue Saint Anthoine, tenant d'une part et d'autre et par derriere aboutissant ausd. acheteurs, en la censive des religieux de Saint Eloy de Paris [2] ».

A côté de la maison de Jean Dugué, s'en trouvait une autre à l'enseigne de *l'Épée*, qui avait successivement appartenu à Philippe de la Barre, à Jean de Maffliers, et en dernier lieu, à Pierre Lallement. Ce dernier l'hypothéqua le 24 juin 1364 de 8 l. p. de croix de cens, en faveur de Gaucher Vivien, conseiller du roi, pour le prix de 64 l. 16 s. p. [3]. Le 11 juillet suivant, Gaucher Vivien reconnaissait par devant Lucas Benoist et Pierre de Montigny, notaires au Châtelet, que cette acquisition avait été faite par lui au profit de Pierre d'Orgemont, président au Parlement [4].

La maison de Pierre Lallement était grevée d'autres hypothèques ; Agnès Pisdoë percevait 100 s. p. de rente sur cet immeuble, et le fit saisir en 1365 [5]. Après une première adjudication, et par suite sans doute d'une surenchère, Pierre d'Orgemont en fut déclaré adjudicataire le 2 août 1365 [6]; le 5 mars 1370, il remboursa à Ernoul Braque et sa femme [7],

1. Pierre d'Orgemont et sa femme Marguerite de Voisines.

2. *Musée Condé*, A 1[1] (orig. jadis scellé sur double queue).

3. *Ibid.* : « ...tenant d'un long auxditz vendeurs, d'autre à Jean Dugué et à P. d'Orgemont ». (Copie contemporaine).

4. *Ibid.*, A 1 [11].

5. *Ibid.*, Inventaire d'Orgemont, f° 2, n° 12.

6. *Ibid.*, f° 2, v°, n° 17.

7. Ernoul Braque avait fait opposition aux criées de cette maison, en raison de 100 s. de rente que sa femme percevait sur cet immeuble. (*Ibid.*, f° 2, n° 10). Le rachat en fut fait moyennant le paiement de 25 l. t. La femme d'Ernoul Braque, Alis, était veuve en premières noces de Giles

et le 24 mai 1375, à Jean Pisdoë[1], 100 s. de rente qu'ils percevaient chacun sur cette maison.

Après la mort de Pierre d'Orgemont, ces maisons appartinrent à son fils Amauri qui, avec son frère l'évêque de Paris, se rendit en 1394[2] et en 1395[3], acquéreur d'un hôtel voisin connu sous le nom d'*Hôtel de la Muse*, appartenant aux héritiers de Perrin de Saint-Omer[4].

Feret, et touchait du chef de son premier mari cette rente sur la maison « en laquelle pend l'Enseigne de l'Espée, tenant d'une part à une maison qui fu à la femme et aux hoirs feu Jean du Gué, laquelle est à present à hon. homme et sage Me Pierre d'Orgemont, et d'autre à la maison de la femme et des hoirs feu Pierre Lallement, par devant à la rue Saint Antoine, et par derrière à icelui Pierre »... (*Musée Condé*, A 1[1]).

1. *Musée Condé*, Inventaire d'Orgemont, f° 1, n° 5. — Jean Pisdoë était sans doute le fils d'Agnès Pisdoë.

2. *Ibid.*, f° 13, n° 145. 1394, 3 février : Acquisition par Pierre d'Orgemont de l'hôtel de la Muse appartenant à Imbert de Saint-Omer, notaire au Châtelet, à Henri Rigolet, changeur, à Agnès sa femme et autres co-héritiers.

3. *Ibid*, f° 13, n° 146. Rachat, le 15 février 1395, par Amauri d'Orgemont, sur Denise, veuve de Jean Chappelu et sur ses filles Margot et Jeannette, de 10 s. de rente annuelle sur cet immeuble.

4. L'*Hôtel de la Muse* fut de bonne heure détaché de l'hôtel d'Orgemont ; il appartenait en 1534 à Jean Laguette, conseiller du roi et receveur de ses finances, qui, le 17 mai, vendait à Etienne la Pitte, seigneur de Courances, avocat au Parlement, moyennant une rente de 100 l. t., la 1/2 indivise d'une maison rue Saint-Antoine, tenant d'une part aux héritiers de feu Me Jean de Reilhac, sr de la Queue, d'autre à l'hôtel de Montmorency. (*Arch. Nat.*, fonds de Charenton, classement Herpin, carton 21, pièce n° 1). Par suite de difficultés de paiement, cette maison fut saisie sur J. la Pitte, et adjugée le 11 avril 1551, à Nicolas Havart, moyennant 4.200 l. t. (*ibid.*, n° 2). Ce personnage agissait pour le compte de Jean de Baillon, écuyer, seigneur de Janvry et de Marivaux, conseiller-secrétaire du roi, et de Marie d'Hacqueville, sa femme, qui, le 15 novembre 1561, le vendirent moyennant 500 l. t. de rente, à Guillaume de Marillac, seigneur de Ferrières, conseiller du roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes : cette maison acquise par adjudication au Châtelet le samedi 11 avril 1551, et comprenant plusieurs corps d'hôtel, tenait d'une part à l'hôtel du connétable de Montmorency, d'autre au sr de la Queue (*ibid.*, n° 3) ; Guillaume de Marillac n'en demeura pas longtemps propriétaire ; il la vendit le 12 septembre 1572, moyennant 675 l. t. de rente à Jean Granger, conseiller du roi, trésorier des ligues suisses (*ibid.*, n° 4). L'hôtel de la Muse, appelé aussi l'*hôtel des Marmousets* (*Arch. nat.*, S. 1066a, déclaration passée au terrier

L'hôtel d'Orgemont demeura aux mains des descendants d'Amauri, et en 1452, son petit-fils Pierre le chargeait de 5 l. p. de rente, en faveur du collège de Beauvais, dans l'église duquel son aïeule, Marie Paillard, veuve d'Amauri d'Orgemont, était inhumée[1].

Lors du partage que Pierre d'Orgemont fit en 1484[2] de ses biens entre Guillaume de Brouillard, et Guillaume, Philippe et Marguerite de Montmorency, enfants de sa sœur Marguerite d'Orgemont, mariée successivement à Guillaume de Brouillard et à Jean de Montmorency, l'hôtel d'Orgemont et les maisons qui en dépendaient échurent aux Montmorency. Une partie de ces immeubles fut aliénée[3], mais Guillaume de Montmorency, puis son fils Philippe, et son petit-fils Anne, premier duc de Montmorency, connétable de France[4], conservèrent l'hôtel d'Orgemont, qui, à la mort du connétable fut attribué à son fils cadet, Charles,

le 28 avril 1574), passa après la mort de Jean Granger, à son fils, Thimoléon Granger, s[r] de Liverdis, qui acquit tous les droits de ses cohéritiers en janvier 1605 (*Arch. nat.*, fonds de Charenton, classement Herpin, carton 21, n[os] 5). La fille du s[r] de Liverdis, Louise Granger, et son mari, Pierre de Lezay, écuyer, seig. de la Côte Courbepine, capitaine enseigne des gardes du roi, le vendirent pour 1.500 l. de rente annuelle, le 1[er] avril 1632, à Pierre Joly, conseiller du roi (*ibid.*, n° 6). Catherine Joly, fille de Pierre et de Catherine Savary, l'apporta en dot à son mari, Gilles le Maître, chevalier, marquis de Ferrières (*Arch. nat.*, S* 1102, n° 311) ; et leur fils Hyacinthe Le Maistre, comte de Ferrières, le vendit le 3 juillet 1724 aux Pères de la Charité de Charenton (*ibid.*, S* 1233, f° 135 v°, n° 77).

1. *Arch. nat.*, M 94[a] , f° 143.

2. P. Anselme, *Histoire généalogique...*, t. III, p. 602.

3. *Arch. nat.*, S. 1066[a] . 1497, 20 avril : vente par Colas d'Anglure en son nom et au nom de sa femme, Marguerite de Montmorency, à Jean de la Vernade, écuyer d'écurie du roi, d'une maison appartenant à ladite Marguerite, du chef de sa mère, Marguerite d'Orgemont « qui fu des appartenances de l'hostel d'Orgemont ou de Montmorency, rue Saint Antoine, tenant et aboutissant à Philippe de Montmorenci, sa sœur, veuve de Guillaume Gouffier, seigneur de Boissy, et d'autre à Guillaume, seigneur et baron de Montmorenci, frere desd. Philippe et Marguerite ».

4. *Arch. nat.*, S* 1259[1], f° 85 (terrier de Saint-Eloy de 1575).

seigneur de Méru [1], puis duc de Damville et amiral de France. Ce dernier vendit, le 30 avril 1585, pour 3.333 écus 1/3, à Jean le Grand, seigneur de Saint-Germain et à sa femme, Catherine Allegrain [2], l'hôtel de Méru ou d'Orgemont, consistant en trois grands corps d'hôtel, un devant, un au milieu, l'autre sur le derrière, le corps d'hôtel de devant avec caves, porte cochère, et deux petites boutiques, une grande salle haute, quatre chambres accompagnées de deux cabinets, greniers au-dessus, deux galeries sur la cour et une petite chapelle [3]. Après Jean le Grand, l'hôtel, que l'on appelait toujours l'*hôtel de Méru*, passa à son fils, Hugues le Grand, seigneur de Saint-Germain [4], conseiller du roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, dont les héritiers le vendirent, le 3 juin 1634, à Jean Talon, écuyer, seigneur de Villeneuve, conseiller du roi, et à sa femme, Renée Turin [5]. Thomas Talon, leur fils, qui en devint propriétaire en 1669 [6], le vendit le 2 juin 1706, pour la somme de 70.000 l., à Claude François de la Croix, écuyer, receveur général des finances de la généralité de Moulins, qui y demeurait [7].

L'hôtel d'Orgemont se composait alors « d'une grande maison à porte cochère, rue Saint-Antoine, vis-à-vis la rue Percée, et consistant en un grand corps de logis double sur le devant, ailes sur la cour ; au bout de l'aile, petit corps de logis sur la rue du Roi de Sicile, et ayant son entrée sur cette rue » ; la porte cochère du corps de devant était flanquée de deux boutiques avec arrière-boutiques, entresol au-dessus, louées à un orfèvre et à un gantier.

Claude de la Croix n'en demeura pas longtemps propriétaire ; il le donna à sa nièce, Marie-Louise-Ursule de Guines

1. D'où le nom d'*Hôtel de Méru* donné à l'hôtel d'Orgemont.
2. Contrat Pryvé (étude Ragot).
3. *Arch. nat*, S 1098, rue Saint-Antoine, n° 10 (déclaration du 4 mars 1600).
4. *Ibid.*, S* 1259³, f° 86, (terrier de Saint-Eloy de 1613).
5. Minute Desnotz (étude Duhau).
6. Contrat Manchon, en date du 7 mars 1669 (étude de Meaux).
7. Contrat Richard (étude Constantin).

de Souastre, le 4 mai 1725[1], lors du mariage de cette dernière avec Jean-Baptiste Chomel, chevalier, conseiller du roi en son grand Conseil, secrétaire des commandements de la duchesse d'Orléans, douairière. Leur fils en hérita ; le 16 janvier 1749[2] il en passa déclaration au terrier de l'archevêché, et il le possédait encore vers 1780[3].

L'hôtel d'Orgemont ou de Méru a disparu lors du percement de la rue de Rivoli, et son emplacement doit être représenté par la chaussée devant les premiers numéros impairs et par le n° 10 de cette rue.

Hôtel d'Orgemont-Méry. — En face de l'hôtel qu'il habitait, le chancelier d'Orgemont avait acquis un terrain sur lequel il avait fait construire un immeuble qui, lors du partage de 1388, fut attribué à son quatrième fils, Guillaume[4]. Situé rue Saint-Antoine, à l'opposite de la rue des Ballets (actuellement rue Mahler), cet hôtel était contigu du côté de la rue Percée à celui d'Hector de Loran, maître d'hôtel de la reine[5].

Guillaume d'Orgemont l'habitait, et c'est là qu'en 1398, il reçut le duc d'Orléans et le duc d'Hereford, le futur Henri IV d'Angleterre. Cet immeuble ne semble pas avoir été confisqué lors de la condamnation de Nicolas d'Orgemont, bien que Guillaume ait été victime des compromissions bourguignonnes de son frère. On sait qu'après le triomphe de Jean-sans-Peur, il obtint restitution de la seigneurie de Méry-sur-Oise, confisquée sur le chanoine de de Paris, et c'est à partir de ce moment que l'hôtel prit le nom d'hôtel de Méry, sous lequel il fut par la suite communement désigné.

1. Contrat Bronod (étude Sancier).
2. *Arch. nat.*, S* 1102, n°s 307-310.
3. *Ibid.*, S* 1297, p. 154.
4. Voir plus haut, p. 352, note 1 D.
5. *Arch. nat.*, S 1066[a]. Par derrière, cet hôtel était contigu à celui d'Huges Aubriot, prévôt de Paris (Cf. Charles Sellier, *Anciens hôtels de Paris, Hôtel de Jassaud*, p. 43-45. Paris, H. Champion, 1910, in-8°).

Les descendants de Guillaume d'Orgemont, seigneurs de Méry, le possédèrent paisiblement, jusqu'au jour où en 1515, Méry d'Orgemont héritier, par suite de la mort prématurée de son père Pierre, de son aïeul Charles d'Orgemont, se vit contester ses droits à la succession de ce dernier par sa tante Louise d'Orgemont, femme de Roland de Montmorency-Fosseux. Une sentence arbitrale intervint, et Méry dut abandonner à sa tante, avec les terres et seigneuries de Baillet-sur-Escle, d'Ezanville, de Champs-sur-Marne et de Compans, la moitié de ses immeubles de Paris, y compris la « grant maison assis rue Saint Antoine, appelé l'hôtel d'Orgemont[1] ».

Dès lors, on distingua deux parties dans ces immeubles ; l'une, à l'ouest, fut appelée l'hôtel de Fosseux; l'autre, à l'est, continua à porter le nom d'hôtel de Méry ou d'Orgemont.

Après avoir appartenu à Louise d'Orgemont et à son mari Roland de Montmorency-Fosseux, la première partie de l'hôtel passa à leur fils Claude, qui la possédait encore en 1544[2]; elle fut aliénée avant le 10 juillet 1580, date à laquelle Jean de Monceau, seigneur de Villacoublay en passa déclaration au terrier de l'archevêché[3]. Elle demeura peu de temps aux mains de ce personnage, qui la vendit avant le 9 mars 1587 à Robert Gastelier ou le Gastelier et à sa femme, Catherine de Sainte-Beuve[4]. Cette famille en

1. E. Ségur-Lamoignon et J. Depoin, *ouv. cité*, p. 77, et pièces justificatives, n° 28.

2. *Arch. nat.*, S 1066[2] : Sentence des requêtes de l'hôtel relative au rachat d'une rente de 110 s. p. au profit du prieuré de Saint-Eloi, en date du 6 novembre 1544.

3. Minute Luçon. D'après l'ouvrage de M. Thomas : *Tabellionats de la Seine*, les minutes de ce notaire sont actuellement déposées chez M[e] Grignon, notaire, 23, boulevard Saint-Michel, où l'on nous a affirmé qu'elles n'existaient pas.

4. *Arch. nat.*, S* 1213[1], f° 45 : « une grande maison appellée anciennement l'hostel de Fosseux ou de Méry, contenant un grant et un petit corps d'hostel, jardin derrière, sur lequel il y a une gallerie... ».

demeura propriétaire pendant tout le XVII[e] siècle ; Robert Gastelier ou le Gastelier, écuyer, secrétaire du roi, auditeur des Comptes, et sa femme Catherine Hachette [1], le laissèrent à leurs deux fils, Robert le Gastelier, prêtre, notaire apostolique, et Antoine le Gastelier, qui en passèrent déclaration le 15 juin 1660. Cet immeuble, sis rue Saint-Antoine, tenait d'une part à la veuve Jacobé et d'autre au sieur Goussault [2]. La fortune des Gastelier diminua considérablement durant ce siècle, et le 23 décembre 1704, leurs créanciers firent vendre l'hôtel de Fosseux, qui fut adjugé à Pierre-Charles Perrot, conseiller du roi, auditeur honoraire des Comptes, directeur de l'Hôpital général, et à Marie-Madeleine Dormilliers, sa femme. Leur fils, Nicolas-Charles Perrot, et après lui son fils, Nicolas-Antoine Perrot, président en la cour des aides et sa femme, Augustine Dormilliers, le possédèrent; le 13 septembre 1786, ces derniers le vendirent au prix de 55.000 francs à Jean-François Roguet, marchand, et à sa femme, Marie-Anne-Georges Vié [3].

L'autre partie de l'hôtel de Méry semble, à la mort de Méry d'Orgemont, avoir été partagée entre son fils Claude et sa fille Louise, qui avait épousé son cousin, Louis de Brouillard, seigneur de Montjay et de Lizy-sur-Ourcq. En effet, le 18 janvier 1553, Louis de Brouillard racheta, en vertu des arrêts du roi, la rente de 110 s. p. que le prévôt des marchands et les échevins avaient convertie en 8 l. 11 s. 10 d. de rente annuelle [4], et en 1561, Claude d'Orgemont donnait à Michel Larcher, conseiller au Parlement, cet immeuble comme gage d'un emprunt par lui contracté [5].

La partie appartenant à Louis de Brouillard était, à la fin

1. *Arch. nat.*, S* 1259[1].
2. *Ibid.*, S* 1282, fol. 35 v°.
3. *Arch. départ. de la Seine*, administration des ventes, p. 60. Cf. *Arch. nat.*, S* 1297.
4. *Arch. nat.*, S 1066[a].
5. E. Ségur-Lamoignon et J. Depoin, *ouv. cité*, p. 83.

du XVI^e^ siècle, désignée sous le nom d'*Hôtel de la Mirande.* Elle fut, le 16 décembre 1606, adjugée à Guillaume Goussault, conseiller au Parlement, commissaire aux requêtes du Palais et à Germain Texier, conseiller du roi, maître en la Chambre des Comptes, après saisie sur André Leconte, curateur judiciaire de mademoiselle de la Mirande [1]. La famille Goussault la posséda durant tout le XVII^e^ siècle ; le 8 octobre 1706, René Testu de Balincourt, conseiller au Parlement, agissant au nom des créanciers de feu Jacques Goussault, également conseiller au Parlement, vendit à Jean Chevrolat, prêtre, bachelier en théologie, pour 17.000l. « une maison à porte cochère, sise rue Saint-Antoine, vis-à-vis la rue des Ballets,... consistant en un corps de logis sur la rue, sous lequel il y a une boutique et deux étages quarrés au-dessus, à chacun desquels il y a une grande chambre, deux cabinets, grenier dessus, escalier entre deux, un corps de logis sur le derrière, composé de plusieurs appartemens, et à costé duquel a une petite basse-cour, écurie et appentis, avec un jardin derrière ledit corps de logis de derrière ; entre les deux corps de logis, cour avec remise de carosses [2] ». Le 6 mai 1711, Jean Chevrolat s'en dessaisit en faveur de Jacques Giraud, commandant des gardes du corps de feu S. A. R. la duchesse d'Orléans, et d'Eléonore de Moucy, sa femme [3]. Lors du partage successoral de ces derniers, le 18 décembre 1749, l'hôtel de la Mirande fut attribué à leur fils, Antoine-Jean Giraud de Moucy, écuyer, qui en passa déclaration le 25 avril 1750 [4] ;

1. *Arch. nat.*, S 1098, n° 51... « consistant en deux corps d'hostel, l'un devant, l'autre derrière, à caves, salle, cuisine, étables, et autres aisances, garde robes, chambres, greniers, deux cours, puits mitoyen, jardin derrière, porte cochère, tenant aux hoirs M. le Gastellier, d'autre à une maison appartenant à M. de la Rochette, derrière à l'hôtel de Brienne ».
2. Contrat Melin, (étude Lœuffer).
3. *Ibid.*
4. *Arch. nat.*, S 1102, dossier rue Saint-Antoine, n^os^ 480-481.

le 20 mars 1786, cette maison fut adjugée par sentence du Châtelet à Françoise-Elisabeth de Bailleul [1].

La dernière partie de l'hôtel de Méry appartenait à Claude d'Orgemont; sa fille, Guillemette, qui avait épousé François Jouvenel des Ursins, marquis de Trainel, en hérita et la vendit 2.100 écus, le 2 mars 1601, à Jean Pastoureau, seigneur de la Rochette [2]. Ce dernier n'en demeura pas longtemps propriétaire ; il l'aliéna le 4 février 1605 en faveur d'Augustin le Mercier, bourgeois de Paris [3]; mais cette vente fut annulée, sans doute par suite des dettes du vendeur, et le 30 juin de la même année, la maison fut adjugée, après saisie, à Jean de Moucy, conseiller du roi, auditeur de la Chambre des Comptes [4], qui la possédait encore en 1613 [5]. Au XVIII[e] siècle, l'immeuble était aux mains de François Le Cormier, seigneur de Sainte-Helène, qui en passa déclaration le 17 février 1703 [6]; après lui, elle passa à ses héritiers, qui la possédaient encore en 1784. Dans une déclaration du 23 janvier 1749, il est spécifié que cette maison faisait le quart de l'ancien hôtel d'Orgemont appelé depuis hôtel de Méry, et avait appartenu à Jean de Moucy [7].

L'ensemble de l'ancien hôtel d'Orgemont-Méry occupe actuellement l'emplacement des n[os] 113 à 119 de la rue Saint-Antoine.

1. *Arch. nat.*, S* 1297, p. 99.

2. *Ibid.*, S* 1098[a] , p. 40 : « la maison et hostel d'Orgemont, sise rue Saint Anthoine, selon qu'il se consiste et comporte,... tenant d'une part à l'hostel de la Mirande, d'autre à la maison où sont pour enseigne les Trois Mors... ».

3. *Ibid.*, S 1098[a] , n° 44.

4. *Ibid.*, n° 47... « consistant en plusieurs corps d'hostel contenant cour au milieu, écurie et cuisine à côté, chambres, garde robe, greniers, caves... ».

5. *Ibid.*, S 1201, dossier rue Saint-Antoine, n[os] 482-483 ; — et S* 1297, p. 99.

6. Déclaration passée devant Legrand, notaire (étude Père).

7. *Arch. nat.*, S 1201, dossier de la rue Saint-Antoine, n[os] 482-483; — et S* 1297, p. 99.

Hôtel des Tournelles. — Le chancelier Pierre d'Orgemont possédait dans la rue Saint-Antoine, au delà de la porte qui se trouvait entre le lycée Charlemagne et la rue de Sévigné, un hôtel qu'il acquit à une époque indéterminée, mais antérieure à 1374. En effet, le 3 avril de cette année, Pierre Philippeau, prieur de Saint-Eloy, lui vendit ainsi qu'à Marguerite de Voisines, sa femme, seize toises carrées de la voierie que le prieuré possédait rue Saint-Antoine outre la porte, et du côté de l'église Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, « joignant à la maison dudit chancelier, qui fut jadis à Madame de Cassel, en venant droit jusqu'à la maison de l'aumosnier de la reine, et en descendant jusqu'au ruisseau, à l'endroit de la tournelle de la cour de la maison du chancelier[1] ». Cette maison fut assignée par le partage de 1388 à l'évêque de Paris, Pierre d'Orgemont qui, le 16 mai 1402, la vendit pour le prix de 14.000 écus d'or à Jean, duc de Berry. L'hôtel, très considérable, avait été agrandi par lui, ainsi qu'il résulte de la désignation très précise qui en est donnée dans l'acte de vente : « ...tant en son propre heritage et patrimoine à lui venu par succession paternelle et maternelle, comme de son propre conquest par lui fait..., une grant maison ou hostel appellé l'hostel des Tournelles, lequel hostel contient... les edifices qui cy après s'ensuivent, assiz en la ville de Paris, près du chastel et bastille Saint Anthoine, ycellui hostel contenant plusieurs salles, chambres haultes et basses, une grant court au milieu de laquelle a un grant puis, plusieurs autres courelles, caves, celiers, et un grant jardin à treilles ouquel a galeries de cousté par devers ledit hostel; ledit grant jardin tenant au jardin qui fu M^re^ Pierre de Giac et aboutissant par un bout aux cousture et terres Sainte Catherine au devant dudit petit jardin ; ces hostel et ediffices

1. *Arch. nat.*, S 1066^B^. — Le 9 avril de cette même année, Pierre d'Orgemont reconnut avoir pris ces 16 toises de voierie, moyennant 4 s. p. de cens annuel (*ibid.*).

tenant aus personnes et à leurs heritages qui ensuivent, c'est assavoir ledit grant hostel par devers l'eglise Sainte Catherine du Val des Escoliers à la maison Jean Branlart... et par devers ladite bastide ou chastel Saint Anthoine, aux maisons et louages Guillaume Petit Saint, escuyer, aboutissant par devant en ladite grant rue Saint Anthoine et par derriere à la Cousture... ; la grange... qui appartient audit evesque tenant audit Petit Saint est comprinse en la vendicion cy apres escripte, avecques une alée ou entrée par laquelle on entre audit hostel par ladite rue et pres de ladite bastide ; les possessions et heritages tenant encores d'une part à Jehan le Courant, huissier d'armes du roy n. s. et à Gillette sa femme, fille de feu sire Jehan Culdoë ». Le tout était chargé en 116 s. 6 d. p. de cens envers le prieuré de Saint-Eloy[1].

Le duc de Berry ne conserva pas longtemps l'hôtel des Tournelles. Le 7 juin 1404, il échangea cette maison « joignant d'une part à la maison des hoirs feu Branlart et l'otel de Nicolas de Ranse, d'autre aux maisons Guillaume Petit Saint [2] » contre l'hôtel du Porc Epic, appartenant à Louis d'Orléans, son neveu[3]. Ce dernier avait déjà, en février 1395, acquis sur Nicolas de Ranse deux maisons rue Saint-Antoine tenant « à une allée par laquelle on va de la dite rue en la couture Sainte Catherine », d'autre part à la maison de Jean Payen, écuyer, avec jardins, pressoirs, colombier, vigne derrière, tenant d'une part au jardin de Pierre d'Orgemont, d'autre à la Couture-Sainte-Catherine[4].

De ces diverses acquisitions fut formé l'hôtel des Tournelles[5] ; pendant l'occupation anglaise, il devint la propriété

1. *Arch. nat.*, S 1066[3] .Vidimus du 11 sept. 1404.
2. *Ibid.*, Q[1] 1234.
3. Sellier, *Les anciens hôtels de Paris : hôtel de Jassaud*, p. 43.
4. *Arch. nat.*, Q[1] 1234.
5. Le 4 février 1413, Charles d'Orléans mandait à François de l'Hôpital de payer 11 l. 13 s. p. pour 2 années d'arrérages pour l'hôtel des Tournelles (*Ibid.*, S 1066[a]).

du duc de Bedford[1], qui paraît l'avoir fait construire de neuf[2], et avoir augmenté sa superficie de 8 arpents 1/2, acquis du prieuré de Sainte-Catherine[3]. Lors de la rentrée de Charles VII à Paris, il fut réuni au domaine de la couronne.

Il semble qu'au cours du XV^e^ s., une partie de ce vaste hôtel en fut détachée et ait appartenu aux comtes d'Angoulême. Ces derniers, qui eurent de nombreuses difficultés avec le prieuré de Saint-Eloy pour le paiement du cens de 116 s. 7 d. p. [4], la louèrent à divers particuliers jusqu'au jour où elle fut à nouveau réunie au domaine royal sous

1. *Arch. nat.*, S 1066[a] . 1424. 15 juillet : quittance du prieur de Saint-Eloy au duc de Bedford, régent du royaume, de 9 années d'arrérages, de 116 s. 6 d. p. pour l'hôtel des Tournelles, rue Saint-Antoine.

2. *Arch. nat.*, S 1066[A] « ... par lequel Pont Perrin les anciens aigoutz de la ville de Paris soulloient aler et depuis furent condempnez par le duc de Bedfort, regent le royaume pour le roy d'Angleterre qui lors regnoit, lequel est mis au dessus de l'église Sainte Catherine du Val des Escolliers, où ilz sont encores de present, par ce que *il fist construire de dessus l'hostel des Tournelles*, où il faisoit sa residance et demourance ». (Texte de la fin du XV^e^ s.).

3. *Ibid.*, s. d. — Supplique des religieux de Saint-Magloire au duc de Bedford pour 4 s. p. de fonds de terre sur 2 maisons rue Saint-Antoine et 4 arpents de terre derrière, près le Pont Perrin, appartenant jadis à Gautier Aubery, et achetées par ledit duc, « tenant à l'hostel des Tournelles, et ayant issue en la couture Sainte Catherine ». Cette cession avait été faite par les religieux de Sainte-Catherine le 24 juin 1425; après sa rentrée à Paris, Charles VII annula cette vente et par un acte du 3 décembre 1437 restitua au prieuré les 8 arpents 1/2 cédés au duc de Bedford. (*Arch. nat.*, S 1025 : dossier concernant l'échange du fief de Bezée et des maisons de la censive de la Couture).

4. *Arch. nat.*, S. 1066[a] . 1469, 11 mars : sentence des requêtes du Palais, condamnant la comtesse d'Angoulême à payer 6 l. 8 d. au cardinal d'Angers, prieur de Saint-Eloy, pour son hôtel de la rue Saint-Antoine ; — *ibid.*, 1472 : procédures touchant le cens de 116 s. 6 d. p. dus au prieur de Saint-Eloy par la comtesse d'Angoulême sur l'hôtel d'Angoulême ou des Tournelles, rue Saint-Antoine ; — *ibid.*, 1473, 9 mars : Sentence des requêtes du Palais, portant que les locataires de l'hôtel des Tournelles, dont Gilles Boulard est concierge, consigneront au greffe les deniers et les loyers, pour la conservation des 116 s. 6 d. p. de cens, dus par la comtesse d'Angoulême.

François Ier; ce prince y fit faire un certain nombre de réparations, et finalement en fit don viager à Jean de Cardi, fils sans doute de Thomas de Cardi, son écuyer d'écurie[1].

Après la fin tragique d'Henri II, les hôtels des Tournelles et d'Angoulême furent définitivement abandonnés ; un arrêt du Conseil du 28 janvier 1564 en ordonna la démolition et la vente. En exécution de cet arrêt, l'hôtel fut morcellé entre divers particuliers.

Il est très difficile, pour ne pas dire impossible, d'indiquer d'une manière précise les limites des hôtels des Tournelles et d'Angoulême et de leurs vastes dépendances : mais, du côté de la rue Saint-Antoine, on peut avec vraisemblance localiser leur emplacement dans la partie de cette dernière rue qui s'étend entre la rue des Tournelles et la rue de Birague.

Les textes sont malheureusement peu nombreux, et souvent confus. C'est ainsi que le censier de Saint-Eloy, rédigé en 1575, énumérant les maisons relevant du prieuré, indique en ces termes[3] :

« Le roi n. s. pour une maison qui fut Mre d'Orgemont, evesque de Paris, qui souloit estre en six et fut reduite en une, et fut applicquée à l'hostel des Tournelles, et doivent de cens . . . . . 17 d. p. ».

Ce qui peut être utilement rapproché du texte suivant, de la fin du xve s. [4] :

« M. d'Angoulesme, pour six places qui... sont comprinses audit hostel et de present sont mises en un, applicquées à icelluy hostel, lesquelles estoient à diverses personnes, pour lesquelles est deu. . . . . 17 d. p. ».

1. *Catalogue des actes de François Ier*, t. I, p. 398, n° 5745 ; et t. VII, p. 695, n° 28401.

2. *Paris à travers les âges*, t. II, p. 48 : cf. le texte de cet arrêt aux Archives nationales, S 1066a.

3. *Arch. nat.*, S* 1259[1], f. 83 v°.

4. *Ibid.*, S 1066a.

Ces deux textes s'accordent bien pour le montant du cens et les dénominations anciennes de ces hôtels. Mais s'agit-il de l'hôtel des Tournelles ou de l'hôtel d'Angoulême ? Le même censier en effet, désigne ainsi à l'article suivant, l'hôtel d'Angoulême[1] :

« Le dit seigneur le roi pour son hostel des Tournelles, maintenant abbatu, vulgairement appelé l'hostel d'Angoulesme, de cens et rente . . . . . 116 s. 6 d. p. ».

Le montant du cens est précisément celui que payait l'hôtel aliéné en 1402 par l'évêque de Paris, Pierre d'Orgemont, en faveur du duc de Berry, et échangé par ce dernier avec Louis d'Orléans. Cela inciterait assez facilement à admettre qu'il faut, étant donné la conformité du cens, considérer comme ayant appartenu à Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, celui des deux immeubles qui devint au XV^e^ et XVI^e^ siècle, l'hôtel d'Angoulême.

Il est actuellement impossible de reconstituer, maison par maison, la topographie des constructions de ces anciens hôtels. Mais en se basant sur les renseignements fournis par le censier de Saint-Eloy, rapproché d'autres documents, on peut dire que l'immeuble principal qui continua à être dénommé *hôtel des Tournelles*, fut aliéné par la couronne le 15 mars 1565, en faveur de René de Gaulmont[2].

Après la mort de René de Gaulmont, sa femme, Anne Lecomte, hérita de ces immeubles qui, lors du partage de la succession, furent divisés en deux parties :

1° La première, dite l'*hôtel des Tournelles*, échut à Laurent de Gaulmont, trésorier de France, puis à Henriette de Gaulmont, sa fille et à son mari Jean Grisson, seigneur de Villebousin, conseiller maître d'hôtel du roi ; un de leurs

1. *Arch. nat.*, S * 1259², f° 89.

2. *Ibid.*, S * 1259², f° 88 v°... : « ceste maison a apartenu à M. René de Gaulmont, et maintenant à sa veuve, lequel deffunct l'a acquise du roi en l'an mil V^c^ LXV, le XV^e^ jour de mars,... led. contrat passé par.... et par Arragon ».

fils, Pierre, seigneur de Villebousin, qui avait réuni sur sa tête les droits de ses frères Charles, seigneur du Mesnil, et Philippe Grisson, vendit les 3/4 de cet hôtel aux Sœurs de la Croix, le 21 août 1643; son autre frère, Christophe, seigneur de Beaumont, vendit le dernier quart au même acquéreur, le 22 octobre 1643; et l'hôtel des Tournelles devint l'établissement des filles de la Croix de la rue Saint-Antoine[1].

2° La seconde partie fut, par un partage en date du 8 août 1606, attribuée à Camille de Rameru et à sa femme, Anne de Gaulmont. Jean de Rameru, seigneur du Coulombier, en hérita et la vendit, le 29 avril 1621[2], à Claude de Midorge, seigneur de la Maillarde et à Marie de la Haye, sa femme. Cette dernière la céda, le 5 février 1661, à François de Nesmond, président au Parlement; François de Nesmond, évêque de Bayeux, la posséda ensuite et la transporta, le 14 juillet 1694, à Marguerite de Beauharnais, veuve de Guillaume de Nesmond, qui la vendit, le 26 août 1704, à Anne Gaillard; cette dernière la légua par son testament en date du 24 décembre 1728, aux Sœurs de la Croix[3].

Quant à l'*hôtel d'Angoulême*, qu'il faut chercher dans le pâté de maisons sises rue Saint-Antoine, entre l'impasse Guémenée et la rue de Birague, il fut, après l'arrêt de janvier 1564, divisé entre plusieurs particuliers, dont un nommé Antoine Desducz[4]. Un de ses héritiers, Charles Desducz, écuyer, seigneur en partie de Crespières, le vendit le 5 décembre 1623, à Quentin Warin, peintre ordinaire du roi et à sa femme, Antoinette Maressal: à la mort de cette dernière, l'immeuble passa aux mains de son frère, Jean Maressal, valet de chambre et peintre ordinaire du roi et

1. *Arch. nat.*, S 4688.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, S* 1259[3], f° 88 v°.
5. *Ibid.*, Q[1] 1099[158].

à Marie Maugin, sa femme, dont les enfants, Madeleine Maressal, Marie Maressal, femme de Marc-Antoine Georges, bourgeois de Paris, et Marguerite Maressal, possédaient encore en 1675 cette maison « cy devant appelée l'*hostel d'Angoulesme*, ayant entrée et issue sur la rue Saint Antoine par une longue allée ». Au cours du XVIII[e] siècle, elle passa à M. Favières, président au Parlement, qui la détenait encore en 1778[1].

Indépendamment de ces immeubles, Pierre d'Orgemont possédait encore une grange rue de la Fausse Poterne Saint-Paul, par lui acquise le 1[er] avril 1371, sur Jean le Voyer, marchand et bourgeois de Paris[2], en face de l'hôtel de Pierre de Giac, et une autre grange près de la conciergerie de l'hôtel de Saint-Pol[3], ainsi que des terrains assez considérables hors de la porte Barbette, à lui vendus le 9 août 1377 par Jean Hardy, archidiacre de Gacé en l'église de Lisieux[4].

1. *Arch. nat.*, S 1102.

2. *Musée Condé*, A[1] 1371, 1[er] avril ;.« Vente par Jean le Voyer, marchand, bourgeois de Paris et Agnès sa femme, à Pierre d'Orgemont, conseiller du roi et à Marguerite de Voisines, sa femme, d'une grange avec plusieurs louages, joignant et appartenant à icelle, sis à Paris, en la rue de la Poterne Saint-Pol, tenant à la maison ou grange qui est de la Chapelle feu Etienne Haudry, et d'autre part à Jean de Chaponval, aboutissant derrière à M[e] Guillaume Martelet, doyen de Nevers, en la censive des religieux de Tiron, chargée de 6 l. p. de fons de terre comme de croix de cens, pour le prix de sept vingt livres tournois ». Cette grange appartint ensuite à Amauri, seigneur de Chantilly.

3. Elle devint la propriété de Guillaume, seigneur de Méry.

4. *Arch. nat.*, JJ 111, f° 129 v°, n° 255. 1377, 9 août : Vente par Jean Hardy, archidiacre de Gacé, en l'église de Lisieux, à Pierre d'Orgemont, chevalier, seigneur de Méry, chancelier de France, et à Marguerite de Voisines, sa femme, d'une grange, jardin, cour, louages, édifices, appartenances sises aux « Polies oultre et près de la porte Barbette, joignant les murs du roy, et environ onze arpens de terre assis en la Cousture de Sainte Catherine, dont huit arpens sont en une piece derriere et tenant aux murs de lad. grange, et trois arpens en une autre pièce... », moyennant 300 francs d'or. Cette acquisition fut affectée aux fondations pieuses faites en avril 1367 par Pierre d'Orgemont (*ibid.*), et confirmée par le roi en

Enfin peut-être convient-il de compter au nombre des propriétés parisiennes de la famille d'Orgemont une maison sise au coin de la rue Saint-Antoine et de la rue de la Couture-Sainte-Catherine, que l'on trouve au XV^e^ s. aux mains des religieux de la Couture[1]; elle est fréquemment désignée sous le nom d'hôtel d'Orgemont ou d'hôtel neuf d'Orgemont[2]; sur la façade étaient sculptées les armes de l'évêque de Paris[3]. Nous nous bornons à la signaler, sans pouvoir préciser s'il s'agit d'un immeuble appartenant au chancelier, ou d'une acquisition faite par son fils et par lui léguée au prieuré de Sainte-Catherine[4].

2^e^ Groupe. — **Méry-sur-Oise, Auvers, Pontoise, Marines.**

A. *Seigneurie de Méry-sur-Oise.* — De tous les domaines possédés par le chancelier d'Orgemont, l'un de ceux qui paraissent avoir été l'objet le plus particulier de ses soins est celui de Méry-sur-Oise.

septembre 1377 (*ibid.*). Ces terrains dépendaient de la censive du Temple en faveur de qui des lettres de non-préjudice furent accordées le 1^er^ juillet 1379 (*ibid.*, S 5074^B^). Cette propriété est sans doute celle qui, sous le nom de Courtille hors de la bastide du Temple, fut attribuée à Nicolas d'Orgemont.

1. *Arch. nat.*, S 1014. Dossier concernant la maison de la Corne de Cerf ou de la Corne de Daim.

2. *Ibid.*, S* 1043, f° 1 v°.

3. « ... armoyé aux armes de feu reverend pere en Dieu, monseigneur Pierre d'Orgemont bourgeois [*corr.* eveque] de Paris », 24 août 1475 (*Ibid.*, S 1014); — « ... à laquelle sont insculptées les armoiries d'Orgemont », 19 août 1579 (*ibid.*); — « ... sur la porte de laquelle maison sont encores à present les armoiries de M. d'Orgemont, jadis chancelier de France », 1585-1591 (*ibid.*, S* 1037^3^).

4. Au XVII^e^ s., cette maison eut pour enseignes *la Ville de Reims* et l'*Image Sainte Catherine*. Une statuette moderne de cette sainte se voit encore sur la façade de cet immeuble, récemment reconstruit, et qui occupe le n° 100 de la rue Saint-Antoine, à l'angle de la rue de Sévigné (ancienne rue de la Couture-Sainte-Catherine).

Indépendamment de ces immeubles, la famille d'Orgemont possédait de nombreuses rentes achetées sur divers particuliers : le 2 avril 1390,

Cette seigneurie[1], après avoir pendant près de deux siècles appartenu à la famille *Bouffé de Méry*, était passée au XIVe s. aux mains d'Henri de Milly. Ruiné, ce dernier dut à plusieurs reprises contracter des emprunts ; il hypothéqua ainsi le péage de la rivière d'Oise ou *travers de Milly*, en faveur de Nicolas Braque, conseiller du roi, moyennant une rente annuelle de 5 l. t. ; d'autres emprunts suivirent ce premier, et finalement, le 1er décembre 1374, on dut dresser un acte de tutelle afin de sauvegarder les droits de ses enfants. En janvier 1375, la terre de Méry fut saisie, et le 24 mars suivant, elle fut adjugée aux Requêtes du Palais, moyennant 520 l. p., à Pierre d'Orgemont qui, le 10 février précédent, et sans doute en prévision de cette adjudication, avait racheté de Nicolas Braque 80 l. de rente sur ce domaine. Aussi le prix d'acquisition s'éleva-t-il seulement à 520 l. p., l'acquéreur recevant quittance de 660 francs d'or au coin du roi, pour le surplus, représentant le montant de la créance achetée à Nicolas Braque. Le 26 mai 1375, Charles V accorda des lettres patentes lui concédant tout le droit de justice haute, moyenne et basse, avec l'hommage du fief Colin Bertault, sis à Méry, sous réserve que les droits de justice et la valeur de cet hommage n'excéderaient pas 20 l. p. par an. Après enquête favorable de la Chambre des

Pierre Barault, bourgeois, vendit à Pierre évêque de Paris, 14 l. p. de rente sur des immeubles sis rue de la Heaumerie, rue de la Vannerie, à l'enseigne du *Cheval rouge*, rue Marivaux et rue Saint-Germain-l'Auxerrois. Ces rentes avaient été acquises en 1334, le 30 avril, par Hemart Barraut, sur Jean Lempereur (Musée Condé, *ms. cité*, fos 32 vo et 33, nos 70-73) ; d'autre part le 26 juin 1379, Pierre d'Achères, curé de Saint-Denis de Haguillon, au diocèse de Rouen, avait vendu au chancelier d'Orgemont, 10 l. p. de croix de cens sur une maison au Mont-Sainte-Geneviève à Paris, tenant à la maison de l'abbé de Saint-Vincent de Senlis (*Arch. nat.*, M. 171, no 10).

1. Pour tout ce qui concerne *Méry-sur-Oise* (Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam), nous ne pouvons que renvoyer aux deux travaux capitaux et déjà bien souvent cités de M. Pannier et de MM. E. de Ségur-Lamoignon et J. Depoin.

Comptes, la reine Blanche, dans le douaire de laquelle était comprise la châtellenie de Pontoise dont relevait Méry, reçut l'hommage de Pierre d'Orgemont le 26 septembre 1375.

Possesseur de la seigneurie de Méry, le chancelier s'occupa de l'agrandir. Le 12 avril 1377, il acquit pour 100 francs d'or de Guillaume de Fours, chevalier, les masures et cens qu'il possédait, dépendant de Méry, et consistant en 3 fiefs et arrière-fiefs à la Bonneville[1]. En 1379, il acheta de J. Parent, bourgeois de Pontoise, 20 l. 6 s. t. et de Jean de Bobigny, 60 s. p. sur le travers de l'eau de l'Oise à Pontoise ; et, le 24 juillet 1380, il acquit de Pierre d'Achères, prêtre du diocèse de Rouen et moyennant 2.000 fr. d'or, la terre de Fours[2].

Lors du partage des biens du chancelier entre ses fils, la terre de Méry et ses dépendances échurent à l'évêque de Paris, Pierre d'Orgemont. Ce dernier poursuivit l'œuvre de sage administration de son père et fit rédiger le censier que nous avons précédemment décrit. Il employa pour l'accroissement de ses domaines ruraux le même système que celui dont il se servit pour l'agrandissement de ses immeubles parisiens, achetant des rentes sur les terres qu'il désirait ensuite acquérir, et exonérant ses biens des charges qui les grevaient. C'est ainsi qu'en 1390, il racheta 41 l. que le seigneur de Jeufosse percevait sur le péage de Méry, 19 l. 12 s. que prenait Mathieu de Trye, et 30 l. qui étaient dues au seigneur de Montjay. En 1392, il échangeait avec les maîtres et écoliers du collège Saint-Nicolas du Louvre une grange et des droits qu'ils possédaient sur les dîmes de Méry, contre une rente de 7 l. p. assise à Paris ; et en 1393, il se rendait acquéreur sur Jean Maillard, écuyer, du fief dit Maillard à Méry, consistant

1. La Bonneville, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam, com. de Méry-sur-Oise.

2. Fours, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam, com. de Méry.

dans le tiers des dimes en grains des territoires de Frepillon[1], Sognolles[2], Bessancourt[3] et Vaux[4]. Sevestre le Jeune lui vendait 100 s. p. sur des héritages à Osny[5], et ses droits sur 20 arpents de terre et 3 arpents de pré à Saint-Ouen-l'Aumône[6].

Pierre d'Orgemont qui, après la mort de la reine Blanche, avait, le 16 juillet 1399, prêté hommage au roi pour la seigneurie de Méry[7], mourut le 16 juillet 1409, la laissant à son frère Nicolas. Ce dernier prêta hommage le 29 août 1410[8] pour cette seigneurie qu'il posséda jusqu'en 1416; après sa condamnation, ses biens furent confisqués au profit du roi. Charles VI affecta en obits, en faveur du chapitre de Paris, 120 l. p. de rente à prendre annuellement sur les biens immobiliers de Nicolas d'Orgemont, et en particulier sur les terres de Méry et d'Auvers.

La Chambre des Comptes députa deux conseillers, Guillaume le Clerc et Hugues de Guingamp, pour enquérir de la valeur de ces terres, sauf toutefois le péage et travers de Méry, et les droits de justice, les menus cens portant ventes, censives, abonnements et amendes, les fiefs et arrière-fiefs, et le portail du grand hôtel de la ville et seigneurie de Méry, qui furent réservés par le roi. En vertu de leurs lettres de commission du 20 février 1417, ces deux conseillers, assistés du prévôt de Pontoise, firent l'estimation du domaine de Méry qui, tant en rentes, corvées, rouages, dimes, ferme des terres, rapport des vignes, des

1. Frépillon, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Montmorency.

2. Sognolles, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam, com. de Méry-sur-Oise.

3. Bessancourt, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Montmorency.

4. Vaux, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam, com. de Méry-sur-Oise.

5. Osny, Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise.

6. Saint-Ouen-l'Aumône, Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise.

7. Cet aveu a été publié par E. de Ségur-Lamoignon et J. Depoin, *ouv. cité*, p. just. XXV.

8. E. de Ségur-Lamoignon et J. Depoin, *ouv. cité*, p. 57 et suiv.

herbages, des bois et des saussaies, s'élevait à un revenu de 125 l. 16 den. picte 1/3 par an.

Ce don ne fut pas exécuté ; le 7 mai 1417, Charles VI, revenant sur cette première attribution, octroyait à Hugues de Noyers, chambellan du dauphin, les terres de Méry et de Pontoise. Finalement, en 1418, Guillaume d'Orgemont rentra en possession de ses domaines familiaux.

De la seigneurie de Méry dépendaient de nombreux fiefs [1] dont les plus importants étaient assis à l'Isle-Adam, à Margency [2], à Epiais [3], à Hérouville [4], à Mézières [5], à la Bonneville, à Santeuil [6], à Argenteuil [7], Ennery [8], etc.

B. *Fief de Pois à Pontoise* [9]. — Ce fief, acheté le 27 février 1380, par Pierre d'Orgemont sur Jean Tirel, chevalier, avait son domaine assis en la ville de Pontoise, dans « la maison dite de Pois, si comme elle se comporte, en lonc en haut, en bas, devant, derrière, en front et partout, avecques les ediffices, appartenances, adjacences et appendances quelsconques, assise en la ville de Pontoise, au lieu que l'on dit la Roche, devant l'eglise Saint Pierre, laquelle fut messire Jehan Tirel, seigneur de Pois ». Ce fief valait annuellement 16 l. t., plus la pêcherie de l'eau de l'Oise depuis ladite maison de Pois jusqu'au touret allant à Mau-

1. Cf. Bibl. nat. ms frs. 4667, f^os^ 42 à 52. Voir un résumé de ces aveux dans : L. Pannier, *art. cité*, p. 49 et suiv.

2. Margency, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Montmorency.

3. Epiais, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines, com. d'Epiais-et-Rhus.

4. Hérouville, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam.

5. Mézières, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam, com. de Vallangoujard.

6. Santeuil, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines.

7. Argenteuil, Seine-et-Oise, arr. de Versailles.

8. Ennery, Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise. — Le fief de l'Isle et celui d'Alibray à Ennery relevaient de Méry. (Cf. abbé Louis Lefèvre : *Les seigneurs et le marquisat de Marines*. Bar-le-Duc, 1904, 1 vol. in 8°.)

9. Sur ce fief, voir également les travaux cités de L. Pannier, et E. de Ségur-Lamoignon et J. Depoin.

buisson, et le droit de prendre, en le payant au prix du roi, au retour du marchand, le premier panier de poisson allant à Paris, depuis Gisors jusqu'à Pontoise.

De ce fief dépendaient plusieurs arrière-fiefs assis à Cergy[1], Ennery[2], Gency[3], Nesle[4], Osny[5], Rhus, Us[6], ainsi que le fief des Cordelés, consistant dans le tiers du travers de l'eau du pont de Pontoise, c'est-à-dire en un droit frappant les marchandises traversant le pont, et valant en moyenne 24 l. par an.

Après Pierre d'Orgemont, le fief de Pois appartint successivement à l'évêque de Paris et à Nicolas d'Orgemont, qui prêta hommage au roi le 29 août 1410[7]. Après la condamnation de Nicolas, il fut confisqué et vendu par Charles VI, le 20 décembre 1416, à Nicolas Sebille, clerc notaire au Châtelet[8].

C. *Seigneurie d'Auvers*[9]. — Quelques années après avoir

1. Cergy, Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise.
2. Fiefs de Valleroy et du Bois-Saint-Antoine.
3. Gency, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Cergy.
4. Nesle-la-Vallée, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam.
5. Osny, Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise.
6. Us, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines.
7. *Arch. nat.*, P 5, n° 30.
8. *Ibid.*, P 146, f° 192 v°, n° 214.' 1416, 20 décembre. « A tous ceulx qui ces lettres verront, Tanguy du Chastel, chevalier, conseiller chambellan du roy n. s., et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant nous vint en jugement Nicolas Sebille, clerc notaire du roy nostre dit seigneur ou Chastelet de Paris, lequel Nicolas Sebille advoua et par ces presentes adveue à tenir en foy et hommage du roy n. s. à cause d'un hostel, seigneurie et appartenances assis à Pontoise, appelé l'ostel de Pois, nagairez venuz et escheuz au roy n. d. s. par la confiscation et forfaiture de feu Me Nicole d'Orgemont, jadis seigneur dud. hostel, seigneurie et appartenances, trois quars de molin a eaue appellé le moulin d'Ancennes, assiz horz Pontoise, assez pres de l'eglise Nostre Dame, et se plus y avoit ou a, plus en adveue à tenir du roy... En tesmoing de ce, nous avons mis à ces lettres le scel de lad. prevosté de Paris, le dimenche xxe jours du mois de décembre, l'an de grace mil CCCC et seize ».
9. Auvers, Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise.

acquis la terre de Méry sur la rive gauche de l'Oise, Pierre d'Orgemont se rendait acquéreur, pour le prix de 1.000 fr., de la seigneurie d'Auvers, sise en face de Méry, sur la rive droite de cette rivière; cette terre avait été saisie sur Me Pierre d'Achères, prêtre, et fut adjugée le 23 juillet 1379 [1]. Elle relevait en majeure partie de la châtellenie de Pontoise, et aussi pour partie de l'abbaye de Saint-Denis et du comte de Dampmartin. Elle comprenait environ 114 arpents 1/2 tant terres que prés que saussaies, 42 quartiers 1/2 de vigne, et valait 4 l. 8 s. de cens et rente, et 3 minots d'avoine.

Elle devint l'un des héritages de Pierre, évêque de Paris, puis de Nicolas d'Orgemont [2], et suivit le sort de Méry dans la confiscation de 1416 [3].

D. *Seigneurie de Marines* [4]. — Tandis que Pierre d'Orgemont réunissait autour de son domaine de Méry, les seigneuries de Pois et d'Auvers, ses fils Pierre et Amauri constituaient de leur côté un important ensemble territorial en acquérant la seigneurie de Marines.

Cette terre appartenait à une famille dont le premier membre connu, Eustache, se trouve mentionné en 1069, dans l'acte de fondation de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise. Depuis cette époque, elle y demeura attachée, augmentant peu à peu ses domaines, et elle paraît avoir atteint l'apogée de sa prospérité territoriale au début du XIVe siècle. Mais à la fin de ce même siècle, les ravages des guerres, les pillages des hommes d'armes, peut-être des partages fonciers, avaient commencé sa ruine; et l'un de

1. *Bibl. nat.*, ms. frs, 4667, f° 70; déclaration de la terre d'Auvers en 1379. Cf. Appendice II.

2. *Arch. nat.*, P. 5, n° 31 : aveu de N. d'Orgemont en date du 29 août 1410. Appendice III.

3. Voir plus haut, p. 374.

4. Marines, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise. — Sur Marines, consulter G. Veyret : *Histoire de Marines*, étude manuscrite conservée aux Archives départementales de Seine-et-Oise (t. I, p. 357 et suiv.).

ses derniers représentants, Jean de Marines, écuyer, dit frère Jean, aliéna ses biens en faveur de Pierre et d'Amauri d'Orgemont. Ces acquisitions durèrent plusieurs années, et nous voyons, ainsi que nous l'avons déjà signalé, les deux fils du chancelier agissant d'accord, et achetant à deniers communs, l'évêque de Paris pouvant être considéré comme l'usufruitier de ce vaste domaine, dont, par l'abondance de ses capitaux, il assura la nu-propriété à son frère Amauri.

Le 18 novembre 1382, Jean de Marines vendit à Pierre d'Orgemont, évêque de Thérouanne, le « viage » de la tour de Marines en Vexin [1] ; et le même jour, il vendit à Amauri l'hôtel du Sablon, à Marines, avec clos de vigne, et 80 arpents de terre et prés, 120 arpents de bois, 15 l. p. de menus cens et 40 chappons, le droit de la prise du poisson de mer, la justice haute, moyenne et basse dans la seigneurie de Marines et dépendances, et les droits de voierie. Cette vente était faite moyennant 220 francs d'or dont 200 étaient fournis par l'évêque de Thérouanne et 20 par Amauri [2]. Quelques jours après, Jean de Marines fit dimission de la terre de Marines [3] ; le 12 février 1383, la reine Blanche reçut Amauri en sa foi et hommage, à cause de la châtellenie de Pontoise [4], et lui fit remise du droit de rachat [5]. Enfin, le 28 août 1383, Jean de Marines, ayant reçu 220 francs en plus du prix convenu [6], renonça à son droit de retrait lignager [7]. L'année suivante, par un accord du 16 avril 1384, Regnaut de Douy, seigneur de Rosnel et Breançon, renonça également au même droit.

Cette première acquisition fut bientôt suivie d'autres

1. *Musée Condé*, Inventaire des titres d'Orgemont, fol. 26 v°, n° 4.
2. *Ibid.*, n° 3. — La quittance de Jean de Marines a été transcrite par Veyret, d'après les documents conservés au château de Marines.
3. *Ibid.*, fol. 27, n° 22.
4. *Ibid.*, fol. 27, n° 24.
5. *Ibid.*, fol. 26 v°, n° 17.
6. *Ibid.*, fol. 27, n° 29.
7. *Ibid.*, fol. 26 v°, n° 5.

actes, destinés à augmenter la nouvelle seigneurie. Le 20 août 1380, Jean de Marines avait vendu à Gilles Mallet, seigneur de Graville, 30 l. p. de rente à prendre sur sa terre ; Amauri d'Orgemont se hâta de les racheter, au prix de 300 francs d'or, le 21 février 1383[1]. Puis ce furent des rachats faits au seigneur de Garencières d'un fief à Marines[2], d'une rente sur une maison[3], l'achat de 12 s. 9 d. de cens sur Jean de Boisgeloup, en 1384, l'acquisition moyennant 90 fr. d'or, de 8 arpents 1/2 de bois, du vivier de Marines, d'une maison, de 40 arpents de terre, de 36 de bois à la Loge d'Artimont, de 3 fiefs et arrière-fiefs, achetés à Adam du Bois[4], et la libération moyennant 30 l. t. du droit du 6e denier que Jean de Hannelle, dit Taupin, prenait sur le fief et les arrière-fiefs de Marines[5]. Quelques années plus tard, un autre membre de la famille de Marines, Pierre de Marines, vendait à l'évêque de Paris 40 s. p. de rente qu'il percevait sur des héritages à Marines[6] ; et Amauri d'Orgemont rachetait à Jean de Chennevières et à Jeanne de Fresnoy, sa femme, tout ce qu'ils possédaient en ce lieu[7] ; enfin Hue de Marines vendait également divers droits utiles sur la seigneurie[8], et Jean de Saint-Arnoul, le 11 avril 1399, abandonnait à Pierre d'Orgemont, moyennant 80 écus d'or, un fief qu'il y possédait[9].

Tout en s'occupant activement d'agrandir le domaine de Marines, les d'Orgemont ne négligeaient pas l'acquisition de fiefs voisins, qui devaient augmenter la valeur de leur seigneurie. C'est ainsi qu'en 1384, Amauri se

1. *Musée Condé*, Inventaire..., fol. 26 v°, n° 6.
2. *Ibid.*, fol. 27, n° 25 ; 10 juillet 1383.
3. *Ibid.*, fol. 26 v°, n° 7 ; 11 juillet 1384.
4. *Ibid.*, fol. 26, v° n° 11 ; document transcrit dans Veyret, *ms. cité.*
5. *Ibid.*, fol. 26 v°, n° 8 ; 9 février 1387.
6. *Ibid.*, fol. 34 v°, n° 86 ; 15 mars 1393.
7. *Ibid.*, fol. 35, n° 89 ; 31 octobre 1393 ; cf. *ibid.*, n° 90 ; 16 mai 1393.
8. *Ibid.*, fol. 43 v°, n° 164 ; acte de 1395.
9. *Ibid.*, fol. 47 v°, n° 227 ; 1400, 11 avril.

fit adjuger au Châtelet, sur Robert Saulnier, le fief de Genicourt[1] et de Géraucourt, et que le 28 octobre de la même année, il acheta à Jean Celles moyennant 400 l. 24 arpents de bois à Artimont[2], et une pièce de terre de 11 arpents à la Couture de Mambreville, le tout mouvant de Marines, tandis que l'évêque de Paris acquerait de plusieurs particuliers diverses rentes sur la terre de Genicourt[3]; le 12 novembre 1387, l'Hôtel-Dieu de Pontoise leur abandonnait 53 s. 4 d. de rente sur cette seigneurie[4].

Le 11 juillet 1384, Geoffroi de Saint-Gaubert cédait aux d'Orgemont, moyennant 50 fl. d'or, 8 arpents 1/2 de bois à Long-Boël ; le fief de Livillier, relevant de Lohier de Trie, fut acquis le 8 juin 1385, moyennant 350 l. p. ; il comprenait 108 arpents et 94 perches[5]; en 1386, Amauri d'Orgemont acheta de Guillaume de la Croix un fief de 32 arpents, dit de la Sablonnière, entre Marines et Artimont; peu après il bailla à son frère Nicolas le manoir d'Artimont et 14 arpents de terre ; enfin, le 11 octobre 1388, il acquit de Guillaume de Neuilly un fief à Chars et à Neuilly[6].

Il parvint ainsi à réunir toutes les terres qui avaient

1. *Musée Condé*, Inventaire..., fol. 41 v°, n° 148 ; 1384, 28 juillet. — Genicourt (Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise) ; Gérocourt (*ibid.*, com. de Genicourt). Cette terre avait été acquise de Guillaume de Génicourt par Jean Saulnier, ancêtre de Robert, qui avait prêté hommage au seigneur de Montmorency en mars 1256 (*Ibid.*, fol. 31, n° 54). Depuis 1372, de nombreuses aliénations avaient été consenties par Robert le Saulnier (*Ibid.*, fol. 27 à 30 v°, passim). L'analyse de l'adjudication du 3 décembre 1384, en contient une énumération assez complète (*Ibid.*, fol. 29 v°, n° 43).

2. *Ibid.*, fol. 26, n° 10; 28 octobre 1384. Cf. Veyret, *ms. cité*.

3. *Ibid.*, fol. 29, n°s 36, 39, 40[3]; fol. 29 v°, n° 41, 42. Le 6 juillet 1384, Pierre, év. de Paris, racheta à Nicolas Braque et à sa femme Jacqueline Garnier 1 muid de blé de rente, acquise le 18 nov. 1378 par Pierre Garnier, et cette même année la veuve de J. le Jeune, écuyer, pannetier du roi, lui vendait 1 muid de rente acquise en 1377. (Cf. Veyret, *ms. cité*, p. 369-370.)

4. *Ibid.*, fol. 30 v°, n° 46 ; 12 nov. 1387.

5. Cf. Veyret, *ms. cité* ; Pièce just., n° 66.

6. *Ibid.*, t. I, p. 375-377.

appartenu à la famille de Marines, et qui s'étendaient sur Ableiges[1], Artimont, Bernes[2], Berval[3], Breançon[4], Chars[5], Cormeilles-en-Vexin, Génicourt, Epiais[6], Herouville[7], Livilliers[8], Margicourt[9], Neuilly[10], Santeuil[11], Thibivilliers[12] et Vellanes[13].

A la mort de la reine Blanche, il prêta hommage au roi, le 11 avril 1399[14] pour la terre de Marines, dont l'évêque de Paris semble lui avoir dès lors abandonné toute la jouissance, et après sa mort, en juillet 1400, sa veuve en passa dénombrement au nom de ses enfants mineurs. Son fils, Pierre d'Orgemont, termina l'acquisition des biens ayant appartenu à la famille de Marines en achetant, à la mort de Pierre de Marines en 1399, les terres qui appartenaient aux filles de ce dernier, Marguerite, femme de Jean de Saint-Arnoult, et Marguerite, femme de Laurent d'Estrées[15].

E. *Domaines divers dans la châtellenie de Pontoise.* — Indépendamment des seigneuries de Méry, Poix, Auvers et

1. Ableiges, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines.
2. Bernes, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam.
3. Berval, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines, com. de Grisy-les-Plâtres.
4. Breançon, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines.
5. Chars, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines.
6. Epiais, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines, com. d'Epiais-Rhus.
7. Herouville, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam.
8. Livilliers, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam.
9. Margicourt, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines, com. d'Arronville.
10. Neuilly-en-Vexin, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines.
11. Santeuil, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines.
12. Thibivilliers, Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont.
13. Vellanes, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, canton de Magny.
14. *Arch. nat.*, P 146, n° 206, f° 159. Appendice n° III.
15. Veyret, *ms. cité*. p. 389. — La seigneurie de Marines passa, en 1484, lors du partage des biens de Pierre d'Orgemont, seigneur de Chantilly, à son neveu Guillaume de Brouillard, dont la sœur et héritière Marie l'apporta à son mari Colart de Gourlay.

Marines, Pierre d'Orgemont, évêque de Paris et son frère Amauri s'étaient rendus maîtres d'un certain nombre de terres de moindre importance dans la châtellenie de Pontoise et le Vexin français, à Boissy-l'Aillerie et à Courcelles[1], à Champagne-sur-Oise[2], à l'Aumône et à Eragny[3]; à Pontoise même, Amauri avait acquis le fief de Nivilliers[4], un nouveau droit sur le travers de l'eau[5], et des rentes qui lui assuraient la propriété de certains hôtels tels que ceux de la Fleur de Lys, du Bel Homme, et de l'Ange[6].

1. Boissy-l'Aillerie, Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise. — Courcelles, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines. Ces acquisitions furent réalisées le 15 avril 1388, sur Jean, seigneur de Villangoujart, pour le fief qu'il tenait à Courcelles en arrière-fief du seigneur de Longuesse (*Musée Condé*, Inventaire..., fol. 34, n° 79), et le 2 avril 1390, sur P. Barraut, bourgeois de Pontoise, qui vendit à Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, 9 l. de rente sur l'hôtel et manoir de Courcelles (*ibid.*, fol. 33, n° 72). Le 12 août 1390, l'évêque de Paris fit transport de ces biens à son frère Amauri.

2. Champagne, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam. — *Ibid.*, fol. 47 v°, n° 224.

3. Eragny (*ibid.*). — 1385, 14 avril : Vente par Martin le Pontonnier à A. d'Orgemont de 32 s. p. de rente sur la maison de l'Aumône et une vigne à Eragny (*ibid.*, fol. 36 v°, n° 102).

4. *Ibid.*, fol. 26, n° 1.

5. *Ibid.*, fol. 36 v°, n° 101. 1385, 2 déc. : Vente par J. de Neufville, écuyer, à A. d'Orgemont de 1/3 du passage du travers de l'eau du pont de Pontoise. — Le 16 mars 1385, la reine Blanche avait reçu l'hommage et la foi d'A. d'Orgemont pour la justice de la prise du poisson de Pontoise (*ibid.*, fol. 35 v°, n° 94).

6. 1387, 27 mars : Vente par J. Siramède à A. d'Orgemont de 110 s. p. de rente sur la maison de J. Hazart (*ibid.*, fol. 33 v°, n° 74) ; — 1387, 24 mai, 4 août et 11 déc. : ventes par P. Barrault de 30 l. p., 4 l., 8 l., 60 s. p. de rente sur une maison près le pont de Pontoise, à l'enseigne de la Fleur de Lys (fol. 31 v°, n° 60 ; fol. 33 v°, n° 76 ; fol. 34 v°, n° 83) : — 1390, 2 avril : Vente par P. Barrault à A. d'Orgemont de l'hôtel de l'Angle à Pontoise, de 4 l. sur la maison de Pierre Pellet, en la tannerie, de 12 s. sur l'hôtel du Bel Homme, et de 24 s. p. sur l'hôtel sis au coin de la Roche, à Pontoise (*ibid.*, fol. 33, n° 72).

3e Groupe. — **Lagny, Thorigny, Montjay, Le Pin, Carnetin, Courtry.**

A. *Lagny*[1]. — C'est Lagny, rappelons-le, qui fut le berceau de la famille d'Orgemont. Les deux premiers membres que l'on connaisse, Pierre et Jean étaient bourgeois de Lagny ; le futur chancelier y était né. De tout temps, les d'Orgemont demeurèrent attachés à leur pays d'origine; ils firent tous de nombreuses fondations pieuses aux établissements religieux de Lagny. Il est certain qu'ils y eurent très anciennement de nombreuses propriétés ; leur nom, demeuré attaché à un certain nombre de vocables topographiques, en est une preuve.

Malheureusement, nous n'avons que de très vagues données sur l'étendue de leurs domaines, qui échurent en grande majorité à Guillaume d'Orgemont ; or, ce dernier ne nous a pas laissé un état de ses biens, ainsi que l'ont fait l'évêque de Paris et le seigneur de Chantilly. Force nous est donc de rappeler seulement toutes les hypothèses qui militent en faveur d'un riche établissement foncier à Lagny, en ajoutant que le 21 mai 1370, le chancelier avait acheté 10 l. p. de rente sur une maison en la juiverie de Lagny et sur tous les biens de Jean de Lagny et d'Eustachie, sa femme[2], et que le 28 août 1372, il avait échangé avec Thibaut Pocaire des biens à Auxy contre une maison et 2 arpents de terre à Lagny, rue Vacheresse, 4 autres arpents de terre, 3 arpents de pré près la Marne, 30 s. t. de rente, et 50 sous de cens dus par divers particuliers[3]. Son testament mentionne parmi la part de son fils Guillaume et comme constituant un morceau important tous les biens sis à Lagny et outre la

1. Lagny, Seine-et-Marne, arr. de Meaux.
2. *Musée Condé*, Inventaire... d'Orgemont, fol. 12 v°, n° 143.
3. *Ibid.*, fol. 7, n° 82.

rivière de Marne, ainsi que l'hôtel du péage au bout du pont de Lagny [1].

Au reste, ne serions-nous pas autrement renseignés sur l'importance des immeubles des d'Orgemont à Lagny, que le soin avec lequel ils accrurent leurs domaines voisins nous serait un garant de l'attachement qu'ils conservèrent pour le pays d'origine.

B. *Thorigny* [2]. — Thorigny est situé en face de Lagny, sur l'autre rive de la Marne. Il n'est donc pas étonnant que d'assez bonne heure on y trouve trace d'acquisitions foncières faites par Pierre d'Orgemont. C'est en février 1361 qu'il se fit céder par Richard de Vennoise une maison à Thorigny, avec toutes ses appartenances, tenue du seigneur de Montjay. Cette acquisition était assez importante; de cette maison dépendaient environ 18 arpents, tant terres que vignes, pré et saussaies, 4 l. t. de rente, 28 d. de cens et 100 s. t. de rente sur le moulin de la Jonchère [3]. De 1365 à 1375, les acquisitions continuèrent : immeubles, rentes, droits utiles [4].

Mais ce fut en 1376 que le domaine fut véritablement constitué, lorsque Frélins, marquis de Saluces et Béatrix de Genève, sa femme, eurent vendu au chancelier la terre de Thorigny avec tous ses droits, rentes, cens, tailles, vinages, 1/2 de la 18e partie de la grange, pressoir banal, justice haute, moyenne et basse, et les fiefs qui en

1. Cf. plus haut, p. 352, note 1.

2. Thorigny, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny.

3. *Musée Condé*, Inventaire..., fol. 6, n° 74. — Le moulin de la Jonchère avait été acquis en mars 1347 par Robert de Vennoise sur J. de Leuilly (*ibid.*, fol. 6, nos 75-76).

4. *Ibid.*, fol. 22 v°, n° 232. Vente par Ameline de Laon à Pe d'Orgemont d'une pièce de terre de 5 arpents à Thorigny, censive des religieux de Chaalis; — fol. 3 v°, n° 32 : vente par Jacques Guerart de 25 s. de rente sur Dampmart, 21 juillet 1367; — fol. 3 v°, n° 33 : vente par Pierre de la Motte de ses droits sur une grange, cave et jardin à Thorigny; — fol. 4, n° 40; vente par Thomas de Paris et sa femme d'une pièce de terre à Thorigny, sur la rivière, 12 déc. 1375.

dépendaient, sis à Thorigny, Dampmart, la Garenne, sauf le fief des deux moulins et d'une île sur la Marne, et le fief de l' « otel pres le pont » dit hotel des Fourneaux, le tout mouvant de l'évêché de Paris[1]. Le 8 mai suivant, Pierre d'Orgemont prêta hommage de ce fief[2].

Puis il s'ingénia à l'agrandir; en juin 1383, il se fit adjuger la justice de l'hôtel des religieux de Chaalis, à Thorigny[3]; et en juin 1384, il se rendit acquéreur des biens de Jean de Lagny, comprenant entre autres le droit de rouage à Thorigny[4].

Devenu à la mort de son père propriétaire du fief de Thorigny, Amauri d'Orgemont sut encore acquérir un certain nombre de biens et de rentes qui augmentèrent l'importance de ce domaine[5].

C. *Montjay*[6]. — C'est à Montjay que se trouve la première trace d'acquisition territoriale faite par la famille d'Orgemont. C'est en effet sur le territoire de cette localité que se trouvaient les 36 arpents de bois vendus en 1319 par Jeanne de Villevaudé à Pierre et à Jean d'Orgemont. Pendant de longues années il ne semble pas que les possessions de la famille s'y soient accrues. C'est seulement le 29 mai 1371, que Pierre d'Orgemont acquit de Pierre Giroult et de sa femme, trois quartiers de terre au-dessous

1. *Musée Condé*, Inventaire..., fol. 3, n° 27.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, fol. 3 v°, n° 31.
4. *Ibid.*, fol. 5, n° 64. — A noter encore la vente faite par Jean de Lagny de 20 s. t. de rente sur une maison à Thorigny (*ibid.*, fol. 4, n° 45).
5. *Ibid.*, fol. 19 v°, n° 207 : vente à A. d'Orgemont de 7 l. 10 s. de rente sur les héritages de Chassin de Thorigny, sis à Thorigny, 21 mai 1397; — fol. 22, n° 230 : vente par Jaquet de Thorigny à A. d'Orgemont de 25 s. t. de rente sur une maison à Thorigny; — fol. 25 v°, n° 264 : vente par Odin Benoit et Aubine sa femme, à A. d'Orgemont, de 20 s. t. de rente sur une maison à Thorigny.
6. Montjay-la-Tour, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye, com. de Villevaudé.

des fourches de Montjay [1] ; et c'est en 1389 que l'achat complet de cette seigneurie fut accompli. Le 13 juin 1389, Frelins, marquis de Saluces et Béatrix de Genève, donnèrent pouvoir à Georges Ranioul, à Jacques du Bois et à Giles Labbat, de vendre 100 l. t. de rente sur Montjay ; le 3 juillet, cette vente était effectuée en faveur d'Amauri d'Orgemont [2], qui, le 21 octobre, acheta encore du même vendeur 60 l. t. Ce même jour, les procureurs du marquis de Saluces se démirent en son nom, entre les mains de l'évêque de Paris de la foi et hommage des 160 l. de rente ainsi acquises sur la terre de Montjay, et le lendemain, le prélat en mit Amauri en souffrance [3]. En septembre 1390, Amauri se rendit encore acquéreur, moyennant 700 francs d'or, de 60 l. t. de rente sur Montjay [4], et le 2 mai 1393, il acheta du marquis de Saluces le château, châtellenie, terre, baronnie, justice et seigneurie de Montjay [5].

D. *Le Pin* [6]. — Cette seigneurie fut acquise conjointe-

1. *Musée Condé*, Inventaire..., fol. 4, n° 46.
2. *Ibid.*, fol. 8 v°, n° 95.
3. *Ibid.*, n° 98.
4. *Ibid.*, fol. 93 v°, n° 37.
5. *Ibid.*, fol. 91, n° 7. — Les fiefs dépendant de Montjay étaient très nombreux. Parmi les plus importants nous signalerons ceux situés à *Aubervilliers* (Seine, cant. de Saint-Denis) ; *Bonneuil* (Seine, cant. de Charenton, com. de Gonesse) ; *Bordeaux* (Seine-et-Marne, cant. de Lagny, com. de Villevaudé) ; *Bucy-Saint-Georges* (Seine-et-Marne, cant. de Lagny) ; *Chalifer* (Seine-et-Marne, cant. de Lagny) ; *Clichy-la-Garenne* (Seine, cant. de Neuilly-sur-Seine) ; *Collégien* (Seine-et-Marne, cant. de Lagny) ; *Courcelles* (Seine) ; *Coubron* (Seine-et-Marne, cant. du Raincy) ; *Ferrières* (Seine-et-Marne, cant. de Lagny) ; *Jablines* (Seine-et-Marne, cant. de Lagny) ; *Messy* (Seine-et-Marne, cant. de Claye) ; *Nogent-sur-Marne* (Seine, cant. de Charenton) ; *Noisiel* (Seine-et-Marne, cant. de Claye) ; *Noisy-le-Sec* (Seine ; c'est l'ancien fief de Clécy ; cf. H. Espaullard, *Histoire de la ville de Noisy-le-Sec*, p. 30 et suiv.) ; *Précy* (Seine-et-Marne, cant. de Claye) ; *Romainville* (Seine ; cf. G. Husson, *Histoire de Romainville*, p. 81 et suiv.) ; *Varennes* (Seine-et-Marne, cant. de Lagny, com. de Jablines) ; *Villeroy* (Seine-et-Marne, canton de Claye), etc... (*Musée Condé*, ms. cit., fol. 105 v° à 112 v°).
6. Le Pin, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye.

ment par le chancelier Pierre d'Orgemont et son fils Amauri, après le mariage de ce dernier avec Marie Paillard. Elle appartenait en effet à l'oncle maternel de cette dernière, Miles de Dormans, évêque de Beauvais. Le 6 août 1386, ce prélat vendit à Amauri la terre du Pin, relevant de Montjay et consistant en une maison, jardin, 27 den. de menus cens à la Saint-Rémi, 130 chappons à Noël, 36 arpens de terre, 100 de friches, avec les ventes et saisines de tous les héritages, la tonture de toutes les bêtes à laine, sauf les allétaires et les mères, le rouage des vins, les droits de justice, de seigneurie et de voierie [1]. Le 8 août, le nouveau possesseur en était mis en souffrance [2], et le 9 recevait du prévôt de Montjay quittance du droit de quint denier [3]. L'année suivante, le 14 juin, le chancelier d'Orgemont achetait de Jean, seigneur de Pacy et de Nanteuil, la maison de Courgain, sise au Pin, dont dépendaient 80 arpents de terres et de prés, le champart d'un demi arpent de terre, 86 arpents de bois dit Bois Mulot, 8 l. de menus cens portant ventes, saisines et amendes, 4 s. p. de rente, et 5 setiers d'avoine [4].

Le 24 juin 1388, il faisait don à son fils Amauri de la terre de Jean de Pacy [5], et il lui abandonnait en même temps d'autres biens qu'il avait acquis des enfants de Guillaume de la Motte, à savoir une grange assise au Pin, avec jardin et pourpris, 58 arpents de terre et vignes, le champart de 12 arpents, et 19 arpents de prés, sis à Vaires, mouvant également de Montjay [6]. Ces acquisitions furent complétées par la vente faite à Amauri d'Orgemont par Jacques Geffroy, le 7 novembre 1390, de 20 s. t. de rente sur

1. *Musée Condé*, Inventaire..., fol. 7 v°, n° 88.
2. *Ibid.*, fol. 8, n° 91.
3. *Ibid.*, n° 90.
4. *Ibid.*, n° 92.
5. *Ibid.*, ms. coté, fol. 8 v°, n° 94.
6. *Ibid.*, fol. 7 v°, n° 89. — Vaires, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny.

un hôtel, colombier, granges et bergeries, dit l'hôtel de la Barre, au Pin [1].

F. *Villeparisis* [2]. — Les possessions d'Amauri d'Orgemont dans la région de Thorigny et de Montjay furent encore augmentées lorsque le 22 avril 1395 [3], sa belle-mère, Jeanne de Dormans, veuve de Philibert Paillard, lui eut abandonné la nu-propriété de ce qu'elle possédait à Claye et Villeparisis. Ces terres avaient été acquises en 1351, 1356, 1364, 1373 et 1374 [4], par Guillaume de Dormans et par Philibert Paillard. Quelques années plus tard, en 1399, elle vendit à son gendre tout ce qu'elle possédait à Villeparisis [5]; entre temps, Amauri d'Orgemont avait su acheter de Robert de Versailles la grange dimeresse de Claye, et de Florimond de Bonneuil, écuyer, 60 s. t. de rente sur ses héritages à Villeparisis [6].

G. *Courtry* [7]. — L'ensemble des propriétés des d'Orgemont dans la vallée de la basse Marne fut complété par l'achat que fit le chancelier, le 26 février 1380 des biens de Thibaud Pocaire et de Marie la Coquatrice à Courtry : ils consistaient en 6 l. t. de cens à la Saint-Rémi, 22 s. t. à la Saint-Martin d'hiver, 22 d. t. à Noël, 36 chappons, 17 setiers d'avoine, 1 setier d'orge, 20 corvées de 12 deniers cha-

1. *Musée Condé*, Inventaire..., fol. 18 v°, n° 199.
2. Villeparisis, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. deClaye.
3. *Ibid.*, ms. cité, fol. 13, n° 148.
4. Cette terre avait appartenu à Jean Pasquier, bourgeois de Paris, marchand de chevaux (*ibid.*, fol. 14, n°s 152 à 160). — Le 4 juin 1351, Guillaume de Dormans avait acheté de Louis de Chambly, écuyer, des cens, rentes et coutumes à Claye (*ibid.*, fol. 16, n° 177), — et le 24 juillet, J. Pasquier lui vendait toutes ses rentes et cens à Villeparisis (*ibid.*, fol. 14, n° 155) ; — le 30 mai 1356, Agnes de la Forest lui céda des cens, rentes, héritages audit lieu (fol. 13 v°, n° 154) ; — le 1er octobre 1364 il y acquit une maison, près le pont, à l'Image Notre-Dame (fol. 16, n° 179) ; — et le 9 fevrier 1374, Robert de Lihus vendit à Philibert Paillard et à Jeanne de Dormans, des maisons, terres et biens à Villeparisis (fol. 14, n° 162).
5. *Ibid.*, fol. 25, n° 263.
6. *Ibid.*, fol. 24, n° 253.
7. Courtry, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye.

chacune, les rouages et amendes de Courtry, jusqu'à la valeur de 60 s.[1]. Le 6 mars suivant, il acquitta au seigneur de Montjay le droit de quint denier, et le 5 mars 1385, il acheta encore 18 s. p. de rente sur les biens de Guillaume le Boucher [2]. Après la mort du chancelier, la terre de Courtry échut avec les domaines environnants à son fils Amauri.

4e Groupe. — **Chantilly** [3], **Chavercy** [4].

La seigneurie de Chantilly [5] fut une des dernières acquisitions du chancelier d'Orgemont, et fut l'une des plus importantes. Ce vaste domaine qui, sans avoir les proportions qu'il acquit par la suite, était cependant déjà considérable, avait pendant plusieurs siècles appartenu à la famille des Bouteillier de Senlis. En 1347, le dernier seigneur de cette famille, Guillaume IV, fit donation du domaine de Chantilly au duc de Normandie, Jean, fils et héritier présomptif de Philippe VI de Valois, avec réserve d'usufruit. Le duc accepta et un mois plus tard, pour donner une marque de satisfaction au maréchal Jean de Clermont, beau-frère de Guillaume IV le Bouteillier, il lui transporta cette donation [6].

Plus tard, peut-être après la mort tragique du maréchal de Clermont, Guillaume de Chantilly donna ses biens à son frère, Guillaume de Courteuil, puis, à la mort de ce dernier, au couvent de Saint-Nicolas d'Acy, et enfin à son

1. *Musée Condé*, Inventaire..., fol. 6 v°, n° 78.
2. *Ibid.*, fol. 5 v°, n° 67.
3. Chantilly, Oise, arr. de Senlis, cant. de Creil.
4. Chavercy, Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy, com. de Trumilly.
5. Pour toute cette partie voir : G. Macon : *Histoire du domaine forestier de Chantilly*, I. *Forêts de Chantilly et de Pontarmé*, Senlis, 1905 ; et G. Macon et E. Dupuis : *Histoire de la forêt de Commelle*, Senlis, 1904.
6. E. Dupuis et G. Macon, *ouv. cité*, p. 32 à 35 ; — et *Musée Condé*, Inventaire..., fol. 57 v°, n°s 11-12.

cousin Jacques Herpin, seigneur d'Erquery. Le régent Charles autorisa cette donation, qui devint définitive. Maître de Chantilly, Jacques d'Erquery légua le domaine à son cousin Jean de Laval, seigneur d'Attichy, qui le donna lui-même à son neveu Gui de Laval. Mais les héritiers du maréchal de Clermont n'avaient pas accepté de bonne grâce cette frustration d'héritage ; ils avaient réclamé contre ces donations faites en contradiction de l'acte de 1347 ; des procès s'étaient engagés au Parlement, qui se terminèrent par un accord intervenu le 2 avril 1386. Jean de Clermont renonça à ses prétentions sur Chantilly, moyennant 620 fr. que lui bailla Gui de Laval[1]. Un mois après, le 20 mai 1386, Gui de Laval vendait la terre de Chantilly à Pierre d'Orgemont, moyennant 8.000 l. t.

Elle comprenait le château et la châtellenie de Chantilly, la tour de Montméliant, le petit fief de Moussy-le-Neuf[2], toutes les terres environnant le château de Chantilly, la rivière de la Nonnette depuis Senlis jusqu'au-dessous de la grange du prieuré de Saint-Leu-d'Esserent sise à Chantilly, y compris les moulins à taon bâtis sur la rivière et dont les tanneurs de Senlis étaient banniers ; 80 arpents de prés sous le château, 500 arpents en la forêt de Coye en une seule pièce ; 1.000 arpents des bois de Luton, avec un droit pour le prieur de Saint-Nicolas de prendre une somme lors de la vente du bois ; 160 arpents au bois de Busembart ; 150 arpents au bois Bouvier ; 56 arpents au bois de la Sayette, 60 arpents en la Genevraye, 35 arpents au petit Busembart, 20 arpents au bois Huon, 12 arpents sous Commelle ; tous ces bois, sauf les 500 arpents de Coye, étant en forêt de Chantilly, et 40 arpents en forêt de Halatte[3].

1. *Musée Condé*, Inventaire, fol. 57, n° 6.

2. Moussy-le-Neuf, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin.

3. Pour les lieux-dits de la forêt de Chantilly, voir G. Macon : *Historique du domaine forestier de Chantilly*. I. *Forêts de Chantilly et de Pontarmé*.

Le seigneur de Chantilly jouissait de la garenne de toute la forêt de Chantilly, et du droit de poursuite dans les forêts de Chantilly et de Coye. Il avait le droit de justice haute, moyenne et basse ; percevait 17 s. 1 d. de menus cens en la ville d'Aumont le jour des morts ; 10 muids d'avoine aux Essarts, à Survilliers et à la Chapelle-en-Serval, le jour de la Saint-Martin d'hiver, et 12 l. 10 s. sur la prévôté de Dammartin, d'où il portait le titre de sénéchal de Dammartin. Il avait la franchise de toutes servitudes à Senlis, le droit de mener la commune de cette ville à la guerre pendant 1 jour, et celui de demeurer 40 jours dans la ville. Le prieuré de Saint-Nicolas d'Acy lui devait le gîte pour 2 chevaux, 2 chiens et 2 valets.

Les fiefs dépendant de Chantilly étaient nombreux. Les principaux étaient ceux assis à Brasseuse[1] (avec 4 hommages) ; Balagny[2] (3 arrière-fiefs) ; la châtellenie de Pont-Sainte-Maxence[3] (6 hommages, 10 arrière-fiefs) ; la châtellenie du Plessis-au-Bois dit Plessis de Pomponne[4] (4 arrière-fiefs) ; Rosières[5] (1 fief) ; Mareil[6] (11 arrière-fiefs) ; le fief de Quincampoix à Chantilly (3 arrière-fiefs) ; Montgresin[7] ; Montigny-Sainte-Félicité[8] (2 arrière-fiefs) ; Beaurepaire[9] ; Tournedos[10] ; Plailly[11] (2 arrière-fiefs) ; Survil-

1. Brasseuse, Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence.

2. Balagny-sur-Onette, arr. et cant. de Senlis, com. de Chamant.

3. Pont-Sainte-Maxence, Oise, arr. de Senlis.

4. Le Plessis-au-Bois, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny. Voir Em. Picot : *Aveu en vers* rendus *par Regnault de Pacy à Pierre d'Orgemont* (1415) (dans *Mélanges Julien Havet*, p. 499-514).

5. Rosières, Oise, arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudoin.

6. Mareil-en-France, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen.

7. Montgrésin, Oise, arr. et cant. de Senlis, com. d'Orry-la-Ville.

8 Montigny-S^te^-Félicité, Oise, arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudouin.

9. Beaurepaire, Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence.

10. Tournedos, Seine-et-Oise, cant. de Luzarches, com. d'Epiais-le-Louvres.

11. Plailly, Oise, arr. et cant. de Senlis.

liers [1] ; Mont-l'Evêque [2] ; Mortefontaine [3] ; Orville [4] ; Vemars [5] ; Mauregard [6] (15 arrière-fiefs) ; Vitry-les-Paris [7] ; le Tremblay [8] (3 arrière-fiefs) ; Messy [9] (1 arrière-fief) ; Villeneuve-sous-Dammartin [10] ; Moussy-le-Neuf [11] (19 arrière-fiefs).

La châtellenie de Chantilly mouvait du roi, sauf la terre de Moussy-le-Neuf, qui relevait du seigneur de Montmorency, et les droits sur Dampmartin relevant du comte de Dammartin.

Dès le 30 mai 1386, la dame de Montmorency reconnaissait avoir reçu de Pierre d'Orgemont le droit en quint denier pour le fief de Moussy [12] ; le roi avait fait remise de ce qui lui pouvait être dû pour la châtellenie de Chantilly [13].

Quelques mois plus tard, Jeanne de Juilly, fille de Lancelot de Juilly, vendait à Pierre d'Orgemont la seigneurie de Chaverçy avec 24 fiefs et arrière-fiefs, mouvant de Montepilloy, sauf 15 arpents de bois relevant de J. de Pacy, seigneur de Nanteuil [14].

Après la mort du chancelier, son fils Amauri, qui hérita de Chantilly, continua l'œuvre de son père et agrandit ce domaine. En effet, en même temps qu'il poursuivait les

1. Survilliers, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Luzarches.
2. Mont-l'Evêque, Oise, arr. et cant. de Senlis.
3. Mortefontaine, Oise, ar.. et cant. de Senlis.
4. Orville, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Luzarches, com. de Louvres-en-Parisis.
5. Vémars, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Lusarches.
6. Mauregard, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin-en-Goelle.
7. Vitry-les-Paris, Seine, arr. de Sceaux, cant. de Villejuif.
8. Le Tremblay, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Gonesse.
9. Messy, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye.
10. Villeneuve-sous-Dammartin, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin.
11. Moussy-le-Neuf, Seine-et-Marne. arr. de Meaux, cant. de Dammartin.
12. *Musée Condé*, inv. cité, fol. 57, n° 5.
13. *Ibid.*, fol. 56 v°.
14. *Ibid*,, fol. 59, n° 54.

travaux importants entrepris au château, il achetait, le 24 novembre 1396, la terre de Montgrésin[1], et rachetait aux religieux de Saint-Vincent de Senlis des rentes qu'ils percevaient sur Chantilly[2].

Désirant acquérir le domaine de la fontaine Saint-Firmin, il usa du procédé que nous avons déjà indiqué. Nicolas d'Orgemont échangea la terre de Fontenay-sous-Bois avec Laurent Lespart, bourgeois de Paris, contre la maison de Saint-Firmin, le pourpris, 60 arpents de bois, 15 arpents 1/2 de pré, 200 arpents de terre arable, 64 s. p. de menus cens et 18 poulets de redevance. Le même jour, Amauri rachetait à Laurent Lespard la terre de Fontenay, et l'échangeait avec Nicolas contre celle de la Fontaine-Saint-Firmin[3].

L'année suivante, il se livrait à une opération du même genre. Pour acquérir 90 arpents de bois près du château de Chantilly, il les échangea avec Adam de Montgodefroy contre la terre de Courtry ; mais le même jour, l'évêque de Paris rachetait à Adam de Montgodefroy cette terre de Courtry qui rentra ainsi dans la famille[4].

Non content de ces acquisitions, Amauri acheta les seigneuries de Vineuil[5], de Villers-sous-Saint-Leu[6], et de Jangny, près Chaverçy[7], et 106 arpents de bois en la forêt de Chantilly, lieu dit Mengnevillain[8]. Guillaume de Dormans lui abandonna le droit de gruerie qu'il prenait sur les forêts de Chantilly et de Coye[9]. Lorsqu'il mourut, en juillet 1400,

1. *Musée Condé,* Inventaire..., fol. 63, n° 80; 24nov. 1386.
2. *Ibid.*, fol. 59 v°, n° 56[4].
3. *Ibid.*, fol. 58 v°, n°s 49-50.
4. *Ibid.*, fol. 60, n°s 63-64 : 19 juillet 1392.
5. *Ibid.*, fol. 59, n° 44 ; 24 juin 1390, vente par Philippe de Taverny ; cf. *ibid.*, n° 46. Vineuil, Oise, arr. de Senlis, com. de Saint-Firmin-et-Vineuil.
6. *Ibid.*
7. *Ibid.*, fol. 60, n° 60 ; 19 février 1392. Vente par Guérin de Lorris.
8. *Ibid.*, fol. 62 v°, n° 76 ; 6 août 1396. Vente par Jean, dit Carados des Quesnes.
9. *Ibid.*, fol. 60 v°, n° 69 ; 12 janv. 1393.

il avait ainsi déjà commencé ce système d'agrandissements qui, continué par ses successeurs, allait aboutir à la constitution du magnifique domaine des Montmorency et des Condé.

5e Groupe. — **Domaines divers.**

Indépendamment des grands groupes territoriaux que nous venons d'étudier, le chancelier d'Orgemont et sa famille possédaient encore d'autres biens fonciers disséminés autour de Paris.

Nous savons déjà que Jean d'Orgemont, père du chancelier, possédait des immeubles à *Gonesse*[1]; lors des troubles de 1356, la ferme que Pierre d'Orgemont avait en cette localité fut pillée par les émeutiers parisiens. Remise en état après l'émeute, cette propriété échut à Nicolas d'Orgemont et fut confisquée sur lui en 1416. Elle était située au lieu dit le Vinon, et s'étendait sur les territoires de Gonnesse et de Roissy[2]; elle se composait d'un hôtel avec jardin, pressoirs, granges, vigne close de murs, colombier, 150 arpents de terre à Gonesse et 21 à Roissy, 11 arpents 1/2 de prés et saussaie; elle rapportait 18 d. p. de menus cens aux octaves de Saint-Denis, et 20 l. 8. s. p. de rente; elle comprenait en plus un petit hôtel, jardin, clos de vigne de 3 arpents à Gonesse. Le tout saisi au nom du roi fut vendu, le 22 janvier 1417, au prix de 1.500 l. p. à J. Tarenne[3].

C'était également à Nicolas d'Orgemont qu'étaient échus les vignes, granges et pressoirs de *Gallardon*[4], et les terres de *Fontenay-sous-Bois*[5] et de *Montreuil*[6]. Ces deux der-

1. Voir *le Moyen-Age*, fasc. de sept.-oct. 1910, p. 291.
2. Roissy, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Gonesse.
3. *Arch. nat.*, JJ 169, fol. 312 v°.
4. Gallardon, Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon.
5. Fontenay-sous-Bois, Seine, arr. de Sceaux, cant. de Villejuif.
6. Montreuil-sous-Bois, Seine, arr. de Sceaux, cant. de Villejuif.

nières relevant de Chennevières-sur-Marne (qu'Amauri d'Orgemont acquit en 1387 [1]) avaient été achetées d'Anceau de Pomart. Les biens de Fontenay se composaient d'une tour inhabitée, d'un jardin, d'une fosse à poisson, de la justice moyenne et basse, jusqu'à 60 s. p., de 61 s. 7 d. de menus cens aux octaves de Saint-Denis, et de 31 s. 4 d. p. à la fête de Saint-Germain en mai, de 9 setiers d'avoine, de 18 chappons, de 18 pains, le tout s'élevant à 9 ou 10 l. p. Le domaine de Montreuil consistait en un vieil hôtel, deux jardins, un colombier, un pressoir et 3 quartiers de vigne derrière, 5 autres quartiers de vigne, et 45 l. 7. s. 67 d. p. Le tout fut vendu 410 l. t. à H. de Guingamp, en 1416 [2].

Nous sommes encore moins renseignés sur certains biens à *Fericy* [3] et à *Machault* [4], qui appartinrent à l'évêque de Paris, et sur des terres sises à *Juranville* [5] et à *Auxy* [6], que le chancelier échangea contre des biens à Lagny. C'est également par quelques mentions assez brèves que nous savons qu'il possédait du chef de sa femme une maison à *Sens*, paroisse Saint-Hilaire [7], et qu'en 1370, il y avait acquis, moyennant 180 l. t., des héritages appartenant à Hue Prevost [8], et des biens à *Voisines* [9], au *Chesnoy* [10], à *Soucy* [11] et à *Pont-sur-Yonne* [12], consistant en maison, terres, prés, saussaies, cens, rentes, vignes et revenus; une partie de

1. *Musée Condé*, Inventaire..., fol. 8 v°, n° 85 ; acte du 31 oct. 1387.
2. *Arch. nat.*, JJ. 169.
3. Fericy, Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. du Chatelet.
4. Machault. *Ibid.*
5. Juranville, Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Beaune-la-Rolande.
6. Auxy, Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Beaune-la-Rolande.
7. Maurice Roy : *Le Chesnoy-les-Sens*, fascicule I, p. 31.
8. *Arch. départ. de l'Yonne*, H. 532.
9. Voisines, Yonne, arr. de Sens, cant. de Villeneuve-l'Archevêque.
10. Le Chesnoy, Yonne, arr. et cant. de Sens, com. de Paron. — La terre du Chesnoy fut donnée par Charles V à Pierre d'Orgemont, le 27 sept. 1376. Cf. Maurice Roy, *ouvr. cité*, p. 26.
11. Soucy, Yonne, arr. et cant. de Sens.
12. Pont-sur-Yonne, Yonne, arr. de Sens.

ces biens, échus à l'évêque de Paris furent transportés par lui à son frère Amauri le 20 janvier 1400 et bientôt après vendus à Adam Briselaigue [1] ; de son côté, Guillaume d'Orgemont hérita du restant de ces terres, qu'il vendit plus tard aux Célestins de Sens [2].

Cette énumération de leurs biens fonciers peut donner une idée de ce que devait être la fortune des d'Orgemont à la fin du XIVe siècle. Pour s'en faire une opinion plus exacte, il faudrait pouvoir y ajouter les émoluments qu'ils tiraient de leurs nombreuses charges, les rentes foncières qu'ils possédaient, les biens mobiliers dont étaient garnis leurs hôtels et leurs manoirs, les joyaux et les sommes d'argent monnayé très considérables que, suivant l'usage de leur temps, ils détenaient par devers eux.

LÉON MIROT.

(A suivre.)

1. *Musée Condé*, Inventaire..., fol. 25, n° 262.
2. *Arch. Yonne*, H. 532.